



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# PRIX DE THÈSE SUR LA VILLE 2022

17ème édition

Les thèses primées

**PUCA**

plan  
urbanisme  
construction  
architecture



---

# **PRIX DE THÈSE SUR LA VILLE**

2022

17ème édition

Plan Urbanisme Construction Architecture  
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires  
Ministère de la Transition énergétique  
Arche Sud - 92055 La Défense cedex  
Novembre 2022

**Directrice de la publication**

Hélène Peskine, secrétaire permanente du PUCA

**Responsable de l'action**

Lionel Martins, chargé de mission

**Coordination éditoriale et mise en page**

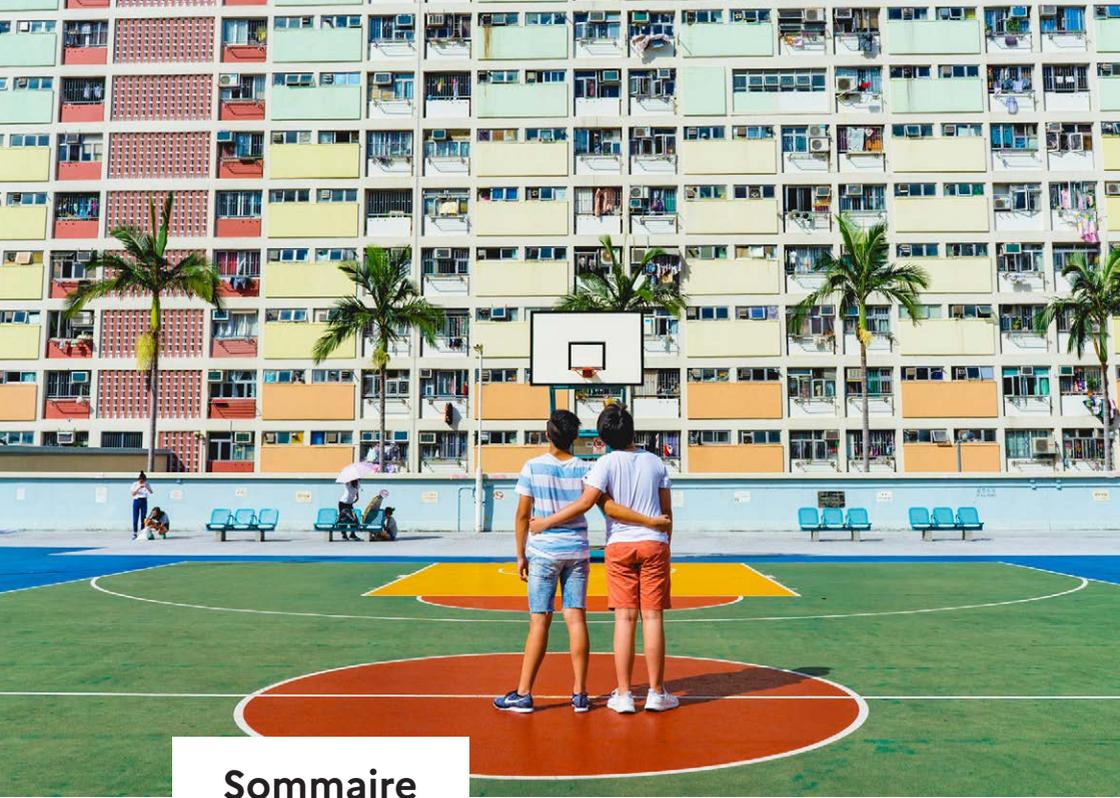
Christophe Perrocheau, chargé de valorisation

**ISBN** : 978-2-11-138218-3

**Couverture** : Dan Gold sur Unsplash

**Site internet** : [www.urbanisme-puca.gouv.fr](http://www.urbanisme-puca.gouv.fr)

**Twitter** : @popsu\_puca



## Sommaire

---

- 4 Le mot de la présidente du jury
- 8 Grand prix 2022 : Paul Lecat
- 24 Prix spécial 2022 : Marion Chapouton
- 40 Prix spécial 2022 : Mazen Haïdar
- 54 Prix spécial 2022 : Sarra Kasri
- 68 Thèses nominées au 1<sup>er</sup> tour
- 70 Le Prix de thèse sur la ville
- 84 Les partenaires du Prix



Claire LEVY-VROELANT

Université de Paris 8 Saint-Denis

## Ombres et lumières de la ville kaléidoscope

La 17ème édition du Prix de thèse sur la ville s'est tenue au printemps 2022. Pour le jury, le pari était de taille puisque pas moins de 146 dossiers de candidature ont été déposés - contre 109 en 2021, 83 en 2020, et une cinquantaine les années précédentes -, soit un triplement en quelques années. Aussi, le jury a dû grossir en proportion : 34 membres en 2020, 44 en 2021, 52 en 2022 ! En part égale entre universitaires et praticiens. La règle étant que chaque thèse bénéficie de deux évaluations, l'une par un.e universitaire, l'autre par un.e praticien.ne, puis les deux notes sont harmonisées et donnent lieu à une première sélection. Comme chaque année, il a fallu toute la patience et le savoir-faire de l'organisateur en chef, Lionel Martins, pour mener ce paquebot à bon port. Car outre la nécessaire gestion du nombre, et des deux séances successives, nous avons dû jongler entre présentiel et distanciel, comme pour nous

convaincre, si ce n'était déjà fait, que les temps avaient décidément changé et notamment en matière de communication et d'échange. Effet de la qualité des candidatures mais aussi de la difficulté de laisser la même chance à chacune des 49 thèses retenues pour être présentées en session plénière, le jury peine mais parvient à se séparer en opérant une seconde sélection, au terme de laquelle 23 thèses restent en lice (mai 2022, Acte I). Elles seront discutées (juin 2022, Acte II) et le choix final se distinguera des années précédentes par sa volonté de primer non pas trois thèses, mais quatre.

Arrêtons-nous un instant sur les sujets et les disciplines concernées par les thèses soumises au concours : de l'aménagement à l'anthropologie, du droit public à l'architecture, de l'histoire au génie urbain, de la sociologie à la science politique et de la géographie à l'histoire de l'art, les sciences de l'homme et de la

société, mais aussi celles de l'ingénieur et de la terre mettent leurs méthodes au service d'un élargissement du domaine des connaissances sur le fait urbain. Cette diversité offre, dans le même temps, une remarquable palette de sujets et d'angles d'attaque : de la formation des quartiers sur le long temps à une approche microsociologique, de la place du droit dans la ville à l'étude fine des statuts d'occupation et des modes d'habiter, de l'analyse comparée du risque aux formes disparates de la revalorisation urbaine, des nouvelles mobilités au e-commerce, du traitement du patrimoine à la ville-projet, des transformations de la puissance publique aux manifestations de pouvoir d'agir nouveaux, la recherche est remarquablement riche. Elle compose avec les échelles spatiales et temporelles, se déploie dans les cinq continents, mobilise la comparaison : au total, près de la moitié des thèses présentées porte, au moins en partie, sur des terrains situés hors de France.

Aussi, si le critère de l'applicabilité des connaissances paraît incontournable, l'ambition et la valeur du prix serait peut-être moins de répondre aux attentes en termes d'utilité immédiate que de créer la surprise en révélant des façons nouvelles ou renouvelées d'appréhender la ville, ses tours et ses détours, la déclinaison de ses fondamentaux dans le temps et l'espace. C'est pourquoi l'attribution du Grand Prix à une thèse d'histoire, et qui plus est qui porte sur un quartier parisien – la Réunion, entre Charonne et Paris – dont Paul Lecat suit les transformations pendant un siècle, jusqu'à la veille de la seconde guerre, montre combien il importe de scruter local pour penser global. Cette monographie sur la longue durée, qui combine de façon particuliè-

rement pertinente l'outil SIG et l'analyse fine de l'archive, ouvre de nombreuses perspectives de compréhension de la fabrication de la ville ordinaire. Une approche par le local donc, à la différence de la thèse de Marion Chapouton, Prix Spécial, qui balaie large à la recherche de la ville durable... Elle part du constat de l'absence d'une branche de droit autonome pour traiter initialement de la ville, de sorte que l'urbain a été régi par toutes sortes de droits sectoriels, de l'urbanisme, des collectivités territoriales, de la construction, du logement. La ville, objet juridique complexe, voilà une piste passionnante pour repenser l'urbain et peut-être améliorer son fonctionnement. La thèse de Mazen Haïdar, autre Prix Spécial, portant sur la réception et les pratiques d'appropriation de l'immeuble résidentiel moderne à Beyrouth entre 1946 et 1990, offre quant à elle un outil exceptionnel pour la connaissance du patrimoine architectural beyrouthin, en raison de la dimension du corpus étudié, du travail sur archives et de la finesse de l'analyse portée. Elle contribue ainsi aux passionnants débats sur la transformation, par les usages, du patrimoine envisagé dans sa dimension vivante. Un Prix Spécial a aussi été attribué à la thèse de Sarra Kasri dont l'idée est de contribuer à la réflexion de la communauté internationale sur le sujet de l'anticipation et la gestion des catastrophes naturelles par le moyen de l'architecture. Enfin, le jury a jugé les travaux de Marie Mondain et de Sina Safadi dignes d'être signalés. La première traite avec finesse les différentes missions et actions des organismes HLM dans des territoires affectés par la décroissance, tandis que le second offre, sur un sujet d'actualité, le travail original d'un chercheur qui « paye de sa

personne » et propose une nouvelle vision de la « polycité », manière d'exercer la citoyenneté, au plus proche des habitants d'une petite cité orléanaise.

Le succès de cette édition, tant par le nombre de candidatures que par la variété des thématiques touchées, et dont il faut se réjouir, n'est sans doute pas étranger à l'enjeu croissant que représente le fait urbain. Nous allions écrire : *l'enjeu sans précédent*, mais c'est passer sous silence la centralité du fait urbain dans la pensée des scientifiques depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle. En même temps, reconnaissons l'accélération inédite et le télescopage de crises – au sens propre du terme, c'est-à-dire caractéristiques d'une situation qui appelle un changement radical de paradigme – qui obligent à penser la ville à nouveaux frais. Lieu du pouvoir, de la liberté, de la division du travail et de l'individualisme poussés à l'extrême, siège de la culture de masse et organisatrice de réseaux bien au-delà de ses limites géographiques et administratives, la ville du 21<sup>ème</sup> siècle n'est pas moins tout cela que la ville des siècles précédents, mais elle l'est certainement de façon très différente. Tandis que la mondialisation accentue l'interdépendance des territoires et que les enjeux climatiques amènent à repenser les priorités, les modes de vie et les aspirations - pour reprendre des termes qui furent en leur temps heuristiques -, mais aussi les objets-mêmes de l'action publique se trouvent profondément bousculés.

Certes, une thèse, une fois le sujet choisi, demande un temps de maturation de plusieurs années, et il est naturel que les préoccupations d'aujourd'hui, tant théoriques que pratiques, n'apparaissent pas

massivement en première ligne dans les thèses candidates. Les enjeux environnementaux, par exemple, sont peu questionnés dans leur dimension de risque urbain. La mondialisation des échanges et la division internationale du travail, qui redessinent, en les aiguisant, les enjeux de concurrences et les inégalités territoriales, ne constituent pas non plus un objet central. On peut aussi s'étonner de l'absence, dans la masse des thèses présentées, de la dimension du travail et des rapports sociaux engendrés par la transformation de la géographie de la production et de la consommation, avec quelques exceptions notables sur les métiers en tension et ce qu'il est convenu d'appeler l'ubérisation. L'intérêt se porte de façon marquée sur ce que l'on pourrait appeler les espaces de vie, le logement, les déplacements, les loisirs, la consommation, prenant en compte de façon particulièrement pertinente les pratiques engagées (consommations alternatives, circuits courts, *urban labs*, tiers-lieux, pratiques collaboratives) entre conflictualité et pouvoir d'agir. La structure et les échelles du pouvoir et la recomposition des compétences territoriales ne sont pas négligées, mais ont-elles la place qu'elles mériteraient ? Les sciences politiques et économiques sont d'ailleurs peu représentées, alors qu'elles pourraient ouvrir sur de nouvelles perspectives. *Last but not least*, le temps des villes et leur rapport à la mémoire et à l'hospitalité, leur consistance réticulaire et leurs relations avec le non-urbain - faut-il dire le rural ? – autant de qualités sans la connaissance desquelles ni l'urbaniste, ni l'aménageur, ni l'édile, pour ne citer que ces métiers de la ville, ne peuvent travailler, parce que le monde s'urbanise sans dissoudre la campagne,

ni même sans la laisser à l'écart de son influence.

Rappelant la nécessité de joindre robustesse théorique et finesse d'analyse de données empiriques, construites selon une méthodologie claire, quelle que soit la discipline, l'existence du Prix de thèse sur la ville constitue sans aucun doute un stimulant fort pour la recherche à venir. Qu'il me soit permis, pour finir, de remercier le PUCA, l'APERAU et la CDC pour cette belle expérience, pour la confiance qu'ils m'ont accordée, ainsi que chacune et chacun des membres du jury pour avoir tenu la longueur tout en favorisant l'ouverture d'esprit et la créativité.



**Paul LECAT**

## **La fabrique d'un quartier ordinaire Le quartier de la Réunion entre Charonne et Paris des années 1830 aux années 1930**

**S'il fallait retenir une ou deux idées, résultats de votre thèse, ce serait...**

L'idée principale de ma thèse est de montrer que les processus d'intégration urbaine et sociale ne vont pas forcément de pair. J'ai en effet cherché à observer la fabrique d'un quartier des périphéries de Paris entre 1830 et 1930 sous le prisme des évolutions et des métamorphoses de son urbanité (ce qui a trait à la matérialité de la ville) et de sa citoyenneté (les pratiques, les façons d'habiter l'espace et les sentiments d'appartenance). Le quartier de la Réunion se forme au milieu du XIXe siècle de façon progressive, et si la voirie, le type du bâti n'ont rien à voir avec les standards du centre de Paris, les habitants venus directement du faubourg Saint-Antoine et leurs pratiques sont au contraire très marqués par une sociabilité faubourienne. Ensuite, le quartier s'intègre progressivement au reste de Paris. Il continue de se bâtir, et les pouvoirs publics interviennent, souvent sous l'influence des mobilisations

des habitants, pour permettre d'effacer la distinction entre le nouveau et l'ancien Paris. Pourtant, les habitants de la Réunion adoptent des façons d'habiter le quartier qui se distinguent de plus en plus des traditionnelles formes de vie faubourienne consubstantielle du Paris populaire pour se teinter peu à peu d'une coloration ouvrière revendiquée ou ressentie comme banlieusarde.

**Comment celles et ceux qui gouvernent et/ou font la ville pourraient se saisir de vos travaux ?**

Même si mon travail est loin d'être une recherche opérationnelle, je pense que cette approche d'histoire sociale, avec une analyse de la construction de la ville par le bas, peut intéresser les acteurs de l'aménagement à deux niveaux.

Tout d'abord, mon cas d'étude me paraît très intéressant quant au rapport entre les pratiques des habitants, en particulier leurs mobilisations locales, et

l'action des pouvoirs publics. Je pense que l'analyse de cette articulation dans le temps long peut nourrir la réflexion des professionnels de la ville quant aux manières de prendre en compte les besoins et les revendications des habitants. J'ai particulièrement été frappé par le rôle essentiel de l'ingénieur ordinaire chargé de la gestion de la voirie qui se trouve au quotidien au contact des habitants et du terrain, ce qui lui permet de construire une analyse fine des besoins locaux d'aménagement.

Ensuite, je pense que mon travail sur le quartier de la Réunion, un secteur qui se trouve annexé à Paris en 1860, permet de porter un regard rétrospectif sur la précédente grande extension de la capitale. Dans un contexte de formation d'un « Grand Paris », ce cas d'étude permet de s'intéresser aux conséquences urbaines et sociales de la métropolisation sur un espace local qui se trouve à l'écart des grands projets urbains de l'époque.

### **Comment en êtes-vous venu à choisir ce sujet de thèse ?**

La formalisation de mon sujet de thèse s'est, dans un premier temps, construite de façon très naïve. Mon sujet de thèse a d'abord été un sujet de master. En licence, les cours d'Annie Fourcaut sur la métropole parisienne, et ceux de Dominique Kalifa sur les bas-fonds parisiens au XIXe siècle, m'avaient beaucoup marqué et m'ont donné cette envie de travailler sur un quartier parisien marginal. Ce qui m'attirait en particulier dans ce type d'approche monographique, c'était l'échelle locale, car elle me permettait de suivre des gens dans leur environnement, et me donnait l'illusion de pouvoir approcher une « histoire totale »,

où je pouvais croiser de multiples approches dans l'étude d'un microcosme. Le choix spécifique de la commune de Charonne comme terrain d'étude s'est fait un peu par hasard sur les conseils de mes directrices de master. Le sujet s'est ensuite construit progressivement par la lecture de la bibliographie et la découverte des archives disponibles. En particulier la lecture de la thèse de Florence Bourillon sur le quartier des Arts-et-Métiers m'a convaincu de la démarche d'un « travail à la parcelle » croisant le bâti et les formes d'occupation, et m'a fait découvrir les calepins des propriétés bâties, source principale de mon étude. C'est en adoptant cette approche que j'en suis venu à circonscrire mon objet d'étude au seul quartier de la Réunion. Ce terrain d'étude avait l'avantage d'être très homogène au milieu du XIXe siècle, vide de toute construction, me permettant de prendre la construction de la ville à ses débuts. J'étais par ailleurs très intéressé par le fait que ce petit morceau de Paris avait été l'objet de deux opérations urbaines d'une relative envergure : l'ouverture de la rue de la Réunion, qui impulse l'urbanisation du secteur à la fin des années 1840, et une percée haussmannienne atypique de la rue Alexandre Dumas, décidée en 1869. Ce quartier me semblait représenter un bon observatoire des différentes façons de construire la ville populaire.

### **Qu'est-ce qui vous a motivé pour vous tourner vers la recherche ? Racontez-nous votre parcours...**

L'objet urbain, l'histoire et la mémoire des villes m'ont toujours beaucoup attiré. J'ai, après mon master recherche d'histoire, suivi une formation de gestion

du patrimoine culturel dans laquelle je me suis spécialisé sur les questions de patrimoine urbain. J'ai ainsi eu l'opportunité de travailler au sein de la *Maison de Banlieue et de l'Architecture* d'Athis-Mons qui travaille à la valorisation et à la diffusion de l'histoire urbaine de la banlieue auprès du grand public, en particulier scolaire, et auprès du service du patrimoine culturel du conseil général de Seine-Saint-Denis qui réalise un important travail d'inventaire du patrimoine architectural et urbain. Mon parcours a donc toujours oscillé, sur ces questions de l'urbain, entre des travaux de recherche fondamentale et une pratique de diffusion et de la valorisation de l'histoire urbaine. Je suis finalement revenu à la recherche universitaire, car j'avais le sentiment de ne pas avoir achevé le travail entamé en master. J'ai eu l'opportunité d'obtenir un contrat doctoral à l'université Gustave Eiffel, puis de prolonger mes recherches au sein du projet *Archival City* en tant qu'ingénieur d'étude.

### **Quels conseils pourriez-vous donner aux générations prochaines qui souhaiteraient se tourner vers la recherche ?**

Malgré un contexte actuel difficile, je pense que la thèse peut être une expérience particulièrement enrichissante et formatrice. Cela a pour moi été un vrai plaisir d'avoir le temps de lire, d'enquêter, de m'immerger dans les archives ou d'explorer le quartier que j'étudiais. Cependant, ce travail peut être très solitaire et il me semble que pour trouver un équilibre idéal, il est essentiel de s'inscrire aussi dans des dynamiques collectives pour discuter de son travail, en par-

ticipant par exemple à des recherches collectives, ou encore en organisant des journées d'étude ou des séminaires avec d'autres doctorants.

### **Que représente ce prix pour vous ? Pourquoi avoir candidaté ?**

Je suis très heureux et particulièrement honoré d'avoir obtenu ce prix. Par son caractère interdisciplinaire et international, ce prix est devenu une référence dans le domaine des études urbaines. Je suis donc ravi que ma thèse ait pu être récompensée, car cela montre que ce travail a parlé à des universitaires d'autres disciplines ainsi qu'à des professionnels de l'aménagement. C'est pour moi extrêmement important, car ma pratique de recherche s'est toujours située dans une perspective interdisciplinaire, avec beaucoup d'échanges avec des architectes et des urbanistes.

### **Et maintenant, quelles perspectives ?**

J'ai été nommé en septembre 2022 maître de conférences à l'IUT de Tours où j'enseigne l'histoire et les méthodes en humanités numériques. Ce poste de titulaire me permet de me projeter sereinement dans le métier d'enseignant-chercheur. Dans les prochains mois ou les prochaines années, je souhaite donc d'abord achever le cycle de recherche de ma thèse, en la valorisant sous la forme d'un livre, tout en travaillant sur plusieurs articles.

En parallèle, je suis impliqué depuis maintenant trois ans dans le projet *Archival City*, un collectif de chercheurs sur la ville (historiens, architectes, archivistes et documentalistes) qui travaillent sur la question des archives urbaines, et expé-

rimentent sur 6 terrains répartis dans le monde de nouveaux outils et méthodes pour décrire, exploiter et visualiser les archives urbaines. Je m'implique en particulier sur le terrain du Grand Paris où nous travaillons sur la question de l'évolution de l'administration du département de la Seine des années 1860 jusqu'en 1970, et sur un recensement de ce même département en 1954.

---

## LA FABRIQUE D'UN QUARTIER ORDINAIRE LE QUARTIER DE LA RÉUNION ENTRE CHARONNE ET PARIS DES ANNÉES 1830 AUX ANNÉES 1930

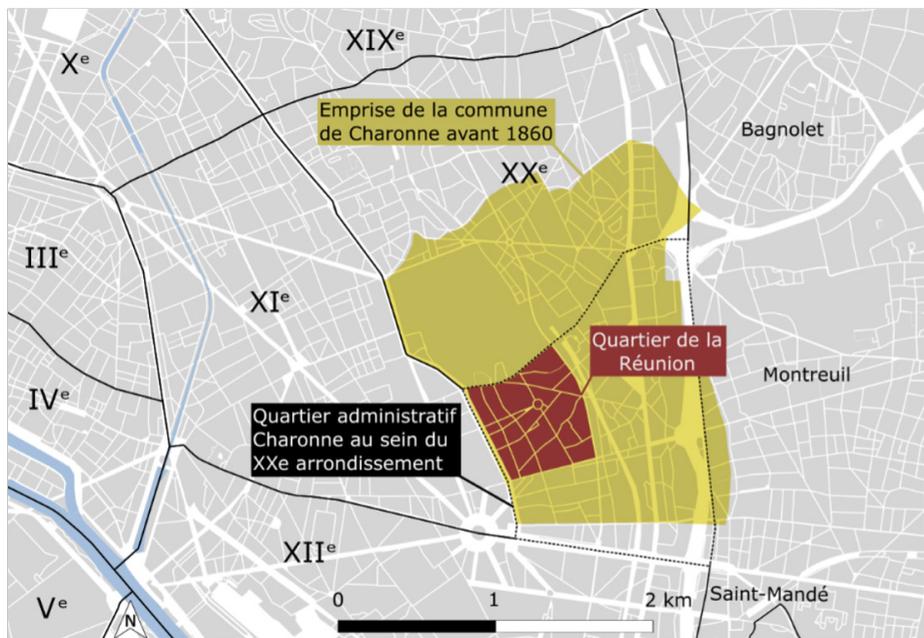
Thèse de doctorat en histoire,  
soutenue à l'Université Gustave Eiffel,  
sous la direction de Frédéric MORET  
et de Charlotte VORMS

**Mots-clefs :** histoire urbaine ; périphéries ; urbanité ; cidadinité ; trajectoires résidentielles ; Paris.

**E**n 1848, la commune de Charonne, à l'est de Paris (actuel XX<sup>e</sup> arrondissement), décide le percement de la rue et de la place de la Réunion, avec la volonté de réunir les différentes composantes de la commune éclatées entre les deux faubourgs aux portes de Paris et le vieux village. Cette décision marque l'acte de naissance du quartier de la Réunion. Situé aux pieds du mur des fermiers généraux, limite de Paris jusqu'en 1860, cet espace, alors encore entièrement tourné vers l'agriculture maraîchère et viticole, va, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, se transformer en une véritable société urbaine avec ses promoteurs, ses propriétaires, ses activités, et ses populations.

La monographie réalisée dans la thèse de ce nouveau quartier dans les marges parisiennes vise à explorer, sur un temps long (1830–1930), la constitution des

quartiers populaires des périphéries de Paris. Dans cette perspective, Paul Lecat propose une observation combinée de la morphologie spatiale de l'urban et des configurations sociales qui prennent place au sein du quartier afin de mieux comprendre les modalités de la production de la ville populaire, et de comprendre les mécanismes de son intégration urbaine et spatiale à la ville-centre. Pour cela, l'analyse s'est fondée sur l'étude croisée de l'évolution de l'urbanité (qui renvoie à la matérialité de la ville) et de la cidadinité (qui correspond aux rapports des habitants à leur ville, à leurs manières d'habiter et de pratiquer l'espace urbain). Alors qu'il pouvait être attendu que ces deux notions s'affirment de manière conjointe dans un mouvement continu d'urbanisation et d'intégration sociale et urbaine à la ville-centre, Paul Lecat a, au contraire,



Le quartier de la Réunion à Charonne © Paul Lecat

pu observer des mutations croisées, voire contradictoires. Le nouveau quartier apparaît à l'origine comme une projection du faubourg Saint-Antoine, à la citoyenneté résolument parisienne, véritable importation des manières de vivre et de produire du quartier du meuble. Si les façons de construire le quartier s'inspirent des formes urbaines du faubourg, la fabrique d'une ville « hors les murs » se heurte en revanche à de nombreuses contraintes (de la forme du parcellaire agricole aux moindres capacités d'investissement des propriétaires) produisant un espace ne correspondant pas aux normes de la ville-centre. Tout au long de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, les habitants et les petits propriétaires revendiquent et agissent pour une

mise à niveau du quartier. À force de mobilisations locales pour la modernisation de la voirie et d'un investissement immobilier qui ne cesse jamais, le secteur s'intègre et « se parisianise » d'un point de vue matériel. Pourtant, paradoxalement, ses habitants adoptent une citoyenneté de plus en plus marquée par un sentiment d'appartenance à la périphérie. Une périphérie qui, dans le cadre de la croissance accélérée des banlieues, mute durablement.

## APPROCHE ET MÉTHODES

Paul Lecat a privilégié l'échelle du local pour aborder ces questions. L'observation d'un quartier permet d'explorer

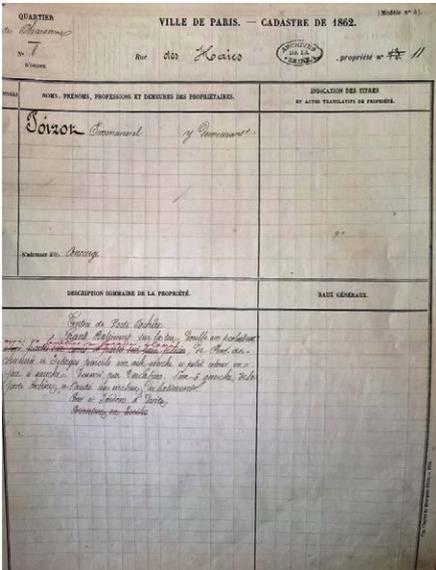


Belle époque Paris par Jean Béraud (1889) © MO sur Flickr

un espace pratiqué quotidiennement, où se déploient des réseaux de relations personnelles plus denses que dans le reste de la ville. Cet espace vécu se trouve être la conjonction d'habitudes, d'usages de l'espace, mais aussi de relations sociales, à partir desquelles s'affirment souvent des discours et des représentations qui font émerger le quartier comme un marqueur d'identité collective, ou du moins le socle d'un sentiment d'appartenance partagé. En parallèle, ce découpage territorial permet aussi une analyse fine de l'action des opérateurs urbains, au plus près du réel. Il devient possible de suivre le travail ordinaire des ingénieurs du département de la Seine dans leurs enquêtes de terrain, d'analyser le déroulé de petits projets ou d'opé-

rations urbaines en train de se faire, des premières pétitions à la mise en place des chantiers. L'analyse à cette échelle permet ainsi de mieux envisager la combinaison des différentes facettes que représente la ville, et de mieux percevoir les jeux complexes d'interrelations entre la morphologie sociale d'un espace et sa fabrique urbaine.

Pour documenter, dans toute leur complexité, l'ensemble de ces phénomènes, il était nécessaire de composer un corpus mobilisant des types d'archives aussi diverses que possible : calepins des propriétés bâties, actes d'État civil, recensement, délibérations municipales, archives des services de la voirie, sources fiscales diverses, mais aussi un dépouillement important de la presse et d'en-



Calepin d'une propriété rue des Haies © Paul Lecat

quêtes sociales. Le travail a aussi fortement bénéficié de la découverte d'un ensemble d'entretiens inédits, enregistrés par un ancien médecin du quartier dans les années 1970 avec ses patients les plus âgés, qui donne à entendre la parole populaire et leurs rapports au quartier au début du siècle.

Les calepins des propriétés bâties ont représenté le socle archivistique primordial. Contraints par leur incapacité à produire des plans cadastraux fiables au sein d'une ville en pleine transformation, les services des contributions directes de la préfecture de la Seine développent une méthode alternative pour estimer les impôts, fondée sur la description manuscrite des parcelles. Les calepins qui en résultent proposent, pour chaque adresse, une description minutieuse de

la configuration du bâti et de ses occupants (résidents ou professionnels). Cette source, unique en son genre, permet aussi un suivi de la vie de l'immeuble dans le temps, puisque les fiches sont mises à jour chaque année entre 1862 et 1875, période de la cristallisation du tissu urbain du quartier. De cette façon, il a été possible de documenter la première phase de fabrique du quartier mais aussi de spatialiser l'ensemble de ces données au sein d'un Système d'Information Géographique, et de reconstituer les adresses anciennes. Cette source a ensuite servi de point d'ancrage, permettant d'agréger d'autres types d'informations issues d'autres fonds d'archives, en les ancrant dans l'espace.

Le SIG restant tributaire de l'organisation de la source et du support cartographique, les dynamiques internes à la parcelle que l'on pouvait percevoir à la lecture des calepins sont invisibilisées. Pour compléter l'analyse cartographique, chaque immeuble du quartier a donc été modélisé en trois dimensions. Chaque fiche du calepin a été reprise, relue avec attention, confrontée à la réalité du terrain décrit dans le parcellaire de 1890 et représentée en volume. À partir de différents calques, il a été possible de retranscrire la dimension temporelle de la construction, en mettant en avant les ajouts du bâti années après années (surélévation d'étages, nouveaux immeubles, nouvelles adresses et plus rarement destruction). Non seulement cette modélisation permet une appréhension de l'espace du quartier sans pareille, mais elle a aussi permis d'élaborer de nouvelles formes de catégorisation du bâti en fonction de sa morphologie et d'en étudier les conséquences sur les formes sociales.



1862



1875

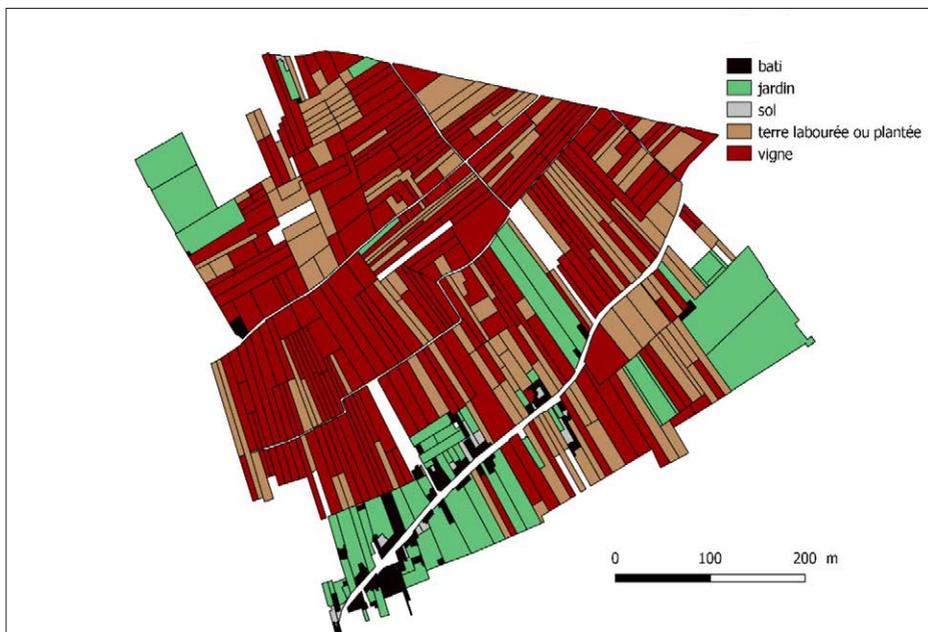
Modélisation en 3D du quartier de la Réunion en 1862 et 1875 © Paul Lecat

## DE LA CAMPAGNE À LA VILLE, L'OPÉRATION URBAINE

Le cas du quartier de la Réunion permet d'abord d'étudier précisément le passage de la campagne à la ville, comme une coproduction entre des pouvoirs publics qui, par une opération urbaine impulsent les transformations, et des petits propriétaires.

Les terres du futur quartier de la Réunion sont situées en 1830 hors des limites de Paris, intégrées à Charonne, une municipalité appartenant à la petite banlieue, un ensemble de communes situées hors des frontières administratives de Paris mais enserrées par les nouvelles fortifications érigées en 1840. Située dans

un « entre-deux murs » jusqu'à son annexion à Paris en 1860, la petite banlieue connaît dans la première moitié du XIXe siècle un afflux important d'une nouvelle population ouvrière composée d'anciens Parisiens. À Charonne, située à l'est de Paris, celle-ci s'installe au plus près des portes de Paris, le long des axes faubouriens, les actuelles rues de Bagnolet et d'Avron, prolongements respectifs de la rue de Charonne et de celle du Faubourg Saint-Antoine. Ces deux nouveaux ensembles se trouvent ainsi situés sur deux axes parallèles, sans connexion. En outre, ils se trouvent relativement éloignés du vieux noyau villageois situé sur la rue Saint-Blaise. L'éclatement urbain qui en résulte vient matérialiser les distinctions sociales, entre un vieux



Nature des terrains du futur quartier de la Réunion en 1849 © Paul Lecat

Charonne habité par des propriétaires terriens et des cultivateurs, et un Charonne des barrières peuplées d'ouvriers parisiens. Une opposition qui se révèle de manière flagrante lors des journées insurrectionnelles de juin 48 où les deux parties s'affrontent. Pour remédier à cette situation, la municipalité décide d'ouvrir deux nouvelles rues, traversant les vignes et les terrains maraîchers au centre de son territoire, afin de relier les deux axes faubouriens et le village situé sur la rue Saint-Blaise. À l'intersection, elle prévoit une vaste place devant accueillir la grande école municipale, un asile pour les plus jeunes enfants, ainsi qu'un marché. Cette nouvelle place a vocation à repolariser l'ensemble du territoire de Charonne, fondant une nouvelle centralité. La principale nouvelle rue et la place, achevées en 1854, sont baptisées du nom de Réunion, marquant là la volonté du Conseil Municipal de réunir les différentes parties de Charonne. Le quartier de la Réunion est donc le produit direct d'un projet urbain, conçu par la municipalité de Charonne, qui représente l'aboutissement de vingt années de politiques ambitieuses d'aménagement urbain. Le volontarisme, l'expertise urbaine, l'habileté politique des élus de Charonne tranchent ainsi avec l'image classique des communes de petite banlieue, souvent présentées comme dépassées par les événements.

---

## LES PREMIERS BÂTISSEURS

Si cette opération urbaine marque le coup d'envoi de l'urbanisation du futur quartier de la Réunion, la construction du quartier qui en résulte se fait discrète, et se trouve d'abord être une affaire locale. Les investisseurs, bâtisseurs

et premiers habitants sont en très large majorité issus d'une radiale de l'Est parisien où Charonne est centre, partant de la Bastille et du Faubourg Saint-Antoine jusqu'aux communes limitrophes de Bagnolet et de Montreuil. Le quartier est ainsi produit par une foule de petits artisans du faubourg, mais aussi de cultivateurs, enracinés à Charonne depuis des générations mais qui n'hésitent pas à participer à la production de la ville, soit par la construction d'immeubles sur leurs anciens terrains ou par la mise en place d'opérations de lotissement complexes. Ces pionniers aux profils bien éloignés des figures de la promotion immobilière du Second Empire se révèlent toutefois être des investisseurs avisés, qui mettent en place des stratégies d'investissement locatif pour tirer profit des besoins des habitants du faubourg Saint-Antoine à la recherche de loyers bon marché et de place pour leurs logements et leurs activités artisanales. Ainsi, de nombreux immeubles du quartier de la Réunion sont pensés pour accueillir des ébénistes et professions apparentées. Les investisseurs imaginent donc cette nouvelle ville comme une continuité avec la ville-centre et s'appliquent à en répliquer les formes urbaines et architecturales.

Pour autant, la formation du bâti est loin d'être un processus uniforme, tant les propriétaires doivent s'adapter à des contraintes, telles que la forme du parcellaire et leur capacité d'investissement, mais aussi réagir aux stimuli de l'action publique. Il a été possible pour Paul Lecat de schématiser la fabrique du quartier, modèle pouvant peut-être s'appliquer au reste du tissu périphérique, en la considérant comme le résultat de l'agencement de trois formes bien

distinctes de production de l'urbain. Le tissu urbain local est à la fois le résultat d'un phénomène de transition faubourienne sur d'anciens chemins vicinaux, d'une construction accélérée le long des nouvelles voies témoignant de l'impact de l'action publique et, pour finir, d'opérations de micro-lotissement en marge des voies du quartier répétant, dans une forme altérée, les mécanismes des lotissements moteurs, ailleurs, de la densification de Paris. Ces différentes formes de construction produisent un paysage urbain contrasté, dont les formes rappellent certes celles du faubourg, mais dans une version altérée, plus diffuse.

## SOCIABILITÉS DE VOISINAGE

L'apparition de cette nouvelle ville s'accompagne de l'arrivée d'une nouvelle population qui en vient à fonder un microcosme urbain. À partir des nouvelles sociabilités et des nouveaux usages inventés par les habitants, des revendications vont se structurer afin d'obtenir une mise à niveau du quartier à l'image de Paris-centre, s'apparentant à un véritable « droit à la ville ».

Les premiers immeubles du quartier sont investis par une population principalement issue du faubourg Saint-Antoine. Ils y transportent des modes de vie propres au centre industriel de la capitale et composent un continuum citadin partant de la Bastille jusqu'à la place de la Réunion. Beaucoup d'entre eux sont des artisans ébénistes qui importent dans le quartier les modes de production de leur secteur d'origine et s'insèrent dans des immeubles pensés pour eux. Cette tentative de réplique des façons de vivre typiquement parisiennes se heurte cependant à l'urbanité

dépréciée du nouveau quartier. En particulier, la production du meuble qui s'appuie dans le faubourg sur la très forte densité des artisans et l'interaction des différents corps de métiers au sein de la cour de l'immeuble est rendue beaucoup plus difficile dans les immeubles de la Réunion, de plus faible dimension, moins denses, et qui peinent à réunir autant de professionnels du secteur. Malgré ces difficultés d'adaptation, les premiers habitants du quartier fondent une société urbaine qui s'apparente à un quartier vécu et pratiqué. L'analyse des actes de mariage révèle une forte densité de relations sociales, laissant penser que le voisinage est perçu comme une véritable ressource. La naissance d'une citoyenneté locale se forge aussi dans une forme de symbiose avec le faubourg Saint-An-



Passage Bremant à Charonne en 1886 © BHVP

toine. Liés par une même spécialisation professionnelle, les deux ensembles sont aussi liés par l'existence de nombreux liens sociaux entre les habitants et par leurs trajectoires résidentielles qui passent indifféremment de l'un à l'autre. Le quartier de la Réunion apparaît donc comme une projection du faubourg vers la périphérie. S'y affirme donc, dans un premier temps, une citoyenneté proprement parisienne directement importée du proche faubourg, mais qui doit composer avec un contexte urbain différent.

Ces nouvelles sociabilités de voisinage se matérialisent particulièrement au travers de mobilisations locales militant pour la modernisation du quartier. Les pétitions retrouvées, réclamant la mise en place de plusieurs projets urbains d'amélioration de la voirie, témoignent à la fois d'un sentiment d'appartenance à un ensemble commun et une perception d'un certain déclassement urbain. Dans un jeu complexe de négociation entre les locataires, les propriétaires et la préfecture, plusieurs opérations d'alignement, de prolongement et de viabilisation de voirie permettent une normalisation du quartier et une meilleure intégration à la capitale. Un des enjeux principaux est la résorption de la poche d'habitats les plus dégradés autour de la cité des Singes, produite par les précédentes opérations de micro-lotissement. À partir de ces luttes locales, soutenues par les radicaux-socialistes, l'urbanité du secteur s'affirme tout au long de la fin du XIXe siècle.

Pourtant, en parallèle, la citoyenneté du quartier se trouve remodelée. D'abord, la crise de l'ameublement accentue le découplage entre la production de luxe du faubourg et celle de moins

bonne qualité de Charonne qui devient le haut lieu de la trôle! Les ateliers traditionnels disparaissent et sont progressivement remplacés par des usines mécanisées. Plus largement, l'industrialisation transforme ce quartier de petits artisans indépendants en un secteur du monde ouvrier. En outre, les phénomènes de métropolisation de l'agglomération parisienne et la forte progression démographique des banlieues viennent tout à fait remodeler l'espace populaire parisien. La génération d'enfants de la Réunion nés à la fin du siècle témoigne de l'attrait de plus en plus fort pour les lotissements de banlieue et la perspective d'accès à la propriété et à la maison individuelle. Ceux qui restent à la Réunion tendent à s'éloigner du faubourg. Par la force des choses, l'éclatement des mobilités résidentielles des classes populaires parisiennes redessine la cartographie des liens sociaux à l'échelle de l'agglomération, même si le local continue de jouer un rôle structurant. Le lien avec le faubourg et le centre de Paris se perd peu à peu, et les habitants de la Réunion en viennent à se sentir de moins en moins parisiens. Leurs pratiques quotidiennes et leurs loisirs se détournent de Paris et s'ancrent du côté des portes de la capitale, où les puces, véritable centralité populaire, brassent les ouvriers des arrondissements périphériques et ceux de la banlieue. Plutôt qu'un sentiment de relégation ou de ségrégation de la ville-centre, Paris devient un lointain dans les discours des charonnais, qui semblent plutôt se considérer comme des banlieusards parisiens. La Réunion, à l'image des territoires des arrondissements périphériques, revêt un rôle de pivot entre un espace populaire parisien du XIXe siècle caractérisé par la vie de



Atelier d'ébénistes rue des Vignobles © BHVP



LA MISÈRE À PARIS. — LE CAFÉ MUNIER, À CHARONNE

### Le café Munier à Charonne © BHVP

faubourg et l'artisanat propre au centre de Paris, et un nouveau monde ouvrier qui se déploie dans les nouvelles banlieues parisiennes.

Au final, l'analyse des citadinités et des urbanités successives du quartier montre ainsi une évolution croisée avec d'une part une sous-urbanité qui s'estompe progressivement au bénéfice d'une intégration urbaine à la capitale, d'autre part une citadinité marquée à l'origine par la vie faubourienne consubstantielle du Paris populaire qui se teinte peu à peu d'une coloration ouvrière revendiquée ou ressentie comme banlieusarde.

---

### NOTE

<sup>1</sup> Sorte de marché auquel se livraient les petits fabricants de meubles en chambre, qui allaient de boutique en boutique écouler leur travail chez les marchands de meubles du faubourg Saint-Antoine.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**BOURILLON F. (1986)**, *Étude de la sociabilité dans un milieu pré et post-haussmannien : le quartier des Arts et Métiers à Paris entre 1850 et 1880*, Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 10.

**BOURILLON F., FOURCAUT A. (eds.) (2012)**, *Agrandir Paris, 1860-1970*, Paris : Publications de la Sorbonne.

**de CERTEAU M. (1990)**, *L'invention du quotidien*, Paris : Gallimard.

**DI MEO G. (1994)**, « Epistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », *Annales de géographie*, 103, pp. 255-275.

**FAURE A., LEVY-VROELANT C., MICHEL A. (2007)**, *Une chambre en ville : hôtels meublés et garnis de Paris 1860-1990*, Grâne (Drôme), Grâne : Créaphis.

**FOURCAUT A., BELLANGER E., FLONNEAU M. (eds.) (2007)**, *Paris-banlieues : conflits et solidarités*, Grâne : Créaphis.

**GAILLARD J. (1997)**, *Paris, la ville (1852-1870)*, Paris : L'Harmattan.

**GRIBAUDI M. (1987)**, *Itinéraires ouvriers : espaces et groupes sociaux à Turin au début du XXe siècle*, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, collection 'Recherches d'histoire et de sciences sociales', n°28.

**JACQUEMET G. (1984)**, *Belleville au XIXe siècle : du faubourg à la ville*, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

**LUCAN J. (2005)**, *Paris des faubourgs : formation, transformation*, Paris, Picard : Éditions du Pavillon de l'Arsenal.

**LEFEBVRE H. (1968)**, *Le Droit à la ville*, Paris : Éditions Anthropos.

**ROULEAU B. (1985)**, *Villages et faubourgs de l'ancien Paris : histoire d'un espace urbain : XIXe-XXe siècles*, Paris : Éditions du Seuil.

**COLLECTIF ROSA BONHEUR (2019)**, *La ville vue d'en bas : travail et production de l'espace populaire*, Paris : Éditions Amsterdam.

**PINOL J-L. (1991)**, *Les mobilités de la grande ville : Lyon fin XIXe - début XXe*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

**VORMS C. (2012)**, *Bâtisseurs de banlieue : Madrid, le quartier de la Prosperidad, 1860-1936*, Paris : Créaphis Editions.


**Marion CHAPOUTON**

## La ville durable au prisme du droit

### S'il fallait retenir une ou deux idées, résultats de votre thèse, ce serait...

La thèse cherche à passer le droit de la ville (DDV) au crible de l'analyse juridique pour en construire juridiquement la notion. Malgré la complexité du droit de la ville, qui présente différents objectifs et mobilise de nombreux domaines, la rare jurisprudence en matière de « droits à » urbains et l'effectivité variable de ces droits, les résultats de la thèse démontrent les liens entre droit et ville.

En premier lieu, le DDV peut être défini comme le droit applicable à l'ensemble des habitants et des espaces de la ville. Néanmoins, c'est un droit pluriel, puisqu'il correspond au droit des politiques urbaines – c'est en cela qu'il ne saurait se confondre avec le droit de l'urbanisme – et qu'il est produit par différents acteurs à différentes échelles normatives : d'un côté, l'État conserve une place importante dans la détermination du droit des politiques de la ville ; de l'autre, au niveau local, les intercommu-

nalités gagnent en poids et en légitimité au sein de la gouvernance urbaine ; les habitants sont davantage appelés à participer au processus délibératif. Le DDV est un droit mixte, en partie souple et en partie impératif : si l'on ne peut douter de son caractère normatif, le droit de la ville présente des degrés d'impérativité variables. Il apparaît dichotomique, oscillant entre souplesse et répression. Ces ambiguïtés ne sont toutefois pas l'apanage du DDV et caractérisent également l'évolution d'autres domaines du droit public.

En second lieu, le DDV se subjectivise et se transforme en droit à la ville. Le droit à la ville (DAV) peut être défini comme le droit des habitants à bénéficier des avantages de la ville. Comme beaucoup de droits, voire la plupart, il comprend une dimension matérielle – il s'agit du droit à une certaine qualité de vie – et une dimension procédurale – il s'agit notamment du droit à participer à la gouvernance urbaine. Néanmoins, au-delà d'un droit mixte, c'est un droit composite ; il est composé d'éléments

de natures différentes et d'effectivités variables : de droits-créances, de droits-libertés et d'éléments dépourvus d'impérativité voire de toute justiciabilité, tout au moins pour l'instant car – il ne s'agit pas d'un jeu de mots facile – c'est un droit en construction. Sur ce point, la France est très en retard par rapport à de nombreux pays.

Et, malgré la complexité de l'ensemble DDV/DAV, on perçoit, en filigrane, une unité dans cette diversité. Les villes se situant à l'intersection des enjeux sociaux, environnementaux, sécuritaires et citoyens, le DDV regroupe de nombreuses dispositions relatives à la ville, disséminées dans plusieurs codes et lois éparses. Ces derniers partageant finalement des objectifs complémentaires et parfois similaires – la promotion d'une ville saine, sûre, inclusive et participative -, la ville durable est en train de devenir le fondement et l'objectif du droit à la ville et de l'action publique urbaine et, au-delà, représenter le nouveau modèle urbain idéal, un nouveau « standard ».

Quant au terme « durable », il n'est pas une concession à la mode : il domine tout cet ensemble. En effet, la « ville durable » ne doit pas être réduit à son volet « environnement » mais envisagée comme une ville conciliant les éléments principaux du développement durable, tel que défini dans le rapport Brundtland de 1987 : social, environnement, économie et participation des habitants. Cette définition a depuis été renforcée. Dorénavant, elle est entendue comme englobant aussi l'inclusion sociale, avec les problèmes de logement, de zones d'exclusion des villes, d'habitat indigne ; l'écologie, avec la pollution, les transports, l'énergie ; l'économie,

avec notamment la paupérisation des habitants de certaines zones urbaines ; et la citoyenneté, avec la gouvernance urbaine démocratique voire l'autogestion. C'est pourquoi la ville durable est une ville offrant un environnement et une vie de qualité à ses habitants, ce qui comprend également la tranquillité ou encore l'accès aux soins. La ville durable doit donc, notamment, être entendue comme une ville saine, sûre, inclusive et participative.

Certes, il ne faut pas se cacher que pour l'instant, n'existe aucun texte unificateur, de portée générale, consacrant le droit à la ville durable. Parfois même, le terme de ville durable est utilisé uniquement à titre d'affichage. À cela s'ajoutent les politiques ou textes en direction des villes qui ne relèvent que de l'un des éléments de la ville durable, qui peuvent faire perdre de vue ce droit en construction. Mais, même si parfois, les pouvoirs publics l'oublent momentanément, la « ville durable » est une notion qui prend progressivement corps juridiquement, au point qu'à terme, tout comme toute la législation relative au logement a débouché sur l'affirmation du droit à un logement récent, la juste mesure des dispositions éparses relatives à la ville est amenée à se formaliser dans le « droit à la ville ».

### **Comment celles et ceux qui gouvernent et/ou font la ville pourraient se saisir de vos travaux ?**

Ma thèse ne saurait clore le débat sur l'évolution des rapports entre droit et ville. Comment pourrait-il en aller autrement puisque le droit de la ville et le droit à la ville sont encore en cours de développement ? Mais au moins, ma

thèse contribue à leur reconnaissance : en les explicitant, elle les fait advenir comme notion juridique mobilisable. Tout d'abord, en dégagant leur unité, elle les érige en principe devant guider l'interprétation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la ville. Ensuite, elle permet de se rendre compte que la France a certes du retard par rapport à de nombreux pays ayant consacré, parfois même dans leur constitution, le droit à la ville, mais que le matériau de ce droit git déjà dans notre ordre juridique. Elle se veut un moyen de surmonter une certaine frilosité des juristes français. Tout comme il a fallu de nombreuses années pour qu'ils admettent l'idée de reconnaître la personnalité juridique à des éléments de la nature ou même d'en discuter, ils sont réticents à reconnaître de nouveaux « droits à ». C'est en montrant que le droit à la ville est déjà enraciné dans notre ordre juridique, même s'il n'a pas encore déployé toutes ses potentialités, et que sa reconnaissance ne serait pas une révolution juridique que l'on peut espérer le faire admettre. L'enjeu est de première importance car cette consécration est la condition de sa justiciabilité, c'est-à-dire de son invocabilité devant le juge. C'est pourquoi on ne peut qu'encourager le législateur et les décideurs publics à défendre le droit à la ville durable et les avocats à l'invoquer.

### **Comment en êtes-vous venu à choisir ce sujet de thèse ? Qu'est-ce qui vous a motivé pour vous tourner vers la recherche ? Racontez-nous votre parcours...**

Mon père est architecte, il m'a transmis son intérêt pour la ville, il m'a initié aux valeurs de l'architecture et aux principes

de l'urbanisme, telles que la beauté, l'utilité, la fonctionnalité et la mixité sociale. Ayant toujours habité en ville, j'en apprécie particulièrement l'énergie, le dynamisme, la diversité, les lieux de rencontre, la culture et la musique, l'accès au champ des possibles qu'elle permet. Néanmoins, ayant grandi dans le centre-ville de Marseille, j'ai été le témoin, comme tout habitant, des problèmes urbains, ce qui m'a sensibilisée aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques des villes.

Vinrent ensuite les études de droit, pendant lesquelles je me suis intéressée à la chose publique et au droit de l'urbanisme, puis le Master II 'Recherche administration et politiques publiques', dirigé à l'époque par Jacques Chevallier, à l'université Paris II. J'ai alors choisi de traiter un fait social sous un angle juridique. Comme venaient de se produire les « émeutes » en réaction à la mort accidentelle de deux jeunes adolescents poursuivis par la police dans une cité de Clichy-sous-Bois, j'ai décidé de rédiger un mémoire sur la politique des banlieues sous le gouvernement Villepin. Il s'agissait de traiter du droit de la politique dite de la ville : droit dérogatoire du droit commun, applicable aux zones en difficulté à la périphérie des villes. A la suite de ce mémoire, j'ai eu envie d'élargir mon objet de recherche à la ville dans sa globalité donc d'étudier le droit de la ville, qui apparaissait plus large que le simple droit de la politique de la ville, puisqu'il permet d'envisager l'ensemble de l'action publique en direction de la ville et de tous ses habitants.

A l'époque, le sujet avait été peu traité en droit sous un angle global et transversal, mis à part le travail de Jean-Ber-

nard Auby, qui m'a bien évidemment beaucoup inspiré, et la thèse de Sylvie Joubert soutenue en 1997 à Paris 2. C'est pourquoi, postulant l'existence d'un tel droit, j'ai poursuivi un doctorat sur le thème des transformations récentes du droit de la ville.

### **Quels conseils pourriez-vous donner aux générations prochaines qui souhaiteraient se tourner vers la recherche ?**

La thèse est une épreuve académique particulièrement complète et formatrice. Au-delà des compétences scientifiques, il est essentiel de disposer de capacités organisationnelles pour mener un travail sur le long terme, mais également d'une détermination sans failles pour faire face à la longueur de l'exercice ainsi qu'aux divers problèmes théoriques que la recherche entreprise soulève. Par ailleurs, au regard de la difficulté à trouver des débouchés dans l'enseignement supérieur pour les jeunes chercheurs, il est essentiel de faire de la thèse le premier objectif du parcours envisagé, sans fonder son achèvement sur le projet d'intégrer par la suite le corps professoral ou le CNRS. Enfin, la thèse est avant tout une expérience de vie qui nécessite, en parallèle du travail de recherche, de prendre soin de son environnement. Il est indispensable de prendre soin de soi, afin notamment de préserver sa détermination et de ne pas passer à côté de nombreuses années de vie.

### **Que représente ce prix pour vous ? Pourquoi avoir candidaté ?**

Mon travail de thèse, transdisciplinaire, propose une double acculturation. Tout

d'abord, il cherche à acculturer les juristes aux sciences sociales. L'intérêt est d'essayer de rendre visible les travaux en urbanisme, philosophie, sociologie, géographie et sciences politiques pour rapprocher les juristes en droit de l'urbanisme des autres sciences sociales qui travaillent sur la ville. Et symétriquement, il tente de fournir aux académies issues des sciences sociales la compréhension des juristes. Le droit à la ville est devenu un fait juridique que les juristes se sont appropriés et que les autres sciences sociales ne peuvent plus ignorer. La candidature au Prix de thèse est une reconnaissance de ce travail transdisciplinaire, reposant sur une vision large du droit.

### **Et maintenant, quelles perspectives ?**

Après deux ans passés au GRIDAUH comme Secrétaire générale et chercheuse, je prépare ma candidature à la maîtrise de conférence mais ... un poste de chercheur au PUCA pour poursuivre mes réflexions théoriques sur le droit de la ville durable et le droit à la ville durable serait plus que parfait.

---

## LA VILLE DURABLE AU PRISME DU DROIT

Thèse de doctorat en droit public,  
soutenue à l'Université Paris II Panthéon Assas,  
sous la direction de Jacques CHEVALLIER

**Mots-clefs :** droit de la ville ; droit à la ville ; ville durable ; norme ; subjectivité ; impérativité ; effectivité.

L'objet principal de la thèse est de mettre en évidence le lien entre le phénomène d'urbanisation et le droit ; d'analyser le droit de la ville et sa portée, à l'ère du développement durable. Cette entreprise de conceptualisation juridique vise à construire une approche globale du droit de la ville en droit public.

---

### DROIT ET VILLE

Malgré l'absence de « théorie générale » de la ville, une pensée globale de l'urbain se dégage du décloisonnement « des savoirs fragmentés » (Costes, 2009), qui ne peut cependant être réduite « à la somme des connaissances » de ces disciplines (Lefebvre, 1968, 1972). Objet complexe, la compréhension de la ville appelle l'interdisciplinarité : les sciences qui l'étudient empruntent des concepts à d'autres afin de pouvoir dégager des traits constants. Les paradigmes urbains

contemporains – le développement durable, la fonctionnalité, la beauté, la mixité sociale, la lutte contre l'exclusion et la cohésion sociale, les banlieues, la métropolisation, etc. – ont émergé d'une vision partagée, à la fois locale et globale.

La ville, confrontée à tous ces défis contemporains, est associée à des problématiques essentielles des sciences sociales ; un savoir a émergé, qui doit trouver des prolongements en droit public. Pourtant, malgré l'importance de la notion, elle ne suscite que peu d'intérêt chez les juristes. La ville est un objet peu traité en droit ; il ne s'agit pas d'une institution juridique consacrée. Certes le droit la nomme, mais il ne la définit pas, ni ne la régit. Il n'existe pas de définition juridique de la ville, ni de code de l'urbain rassemblant les lois et, plus généralement, toutes les règles relatives à la ville, à l'instar du code rural et de la



Cycliste en ville, place de Catalogne à Paris © Arnaud Bouissou Terra

pêche maritime. À proprement parler, le « droit de la ville » n'a pas droit de cité en droit français : il ne forme pas une discipline juridique à part entière ; on ne trouve en la matière ni grand arrêt, ni construction doctrinale. Ce laconisme est surprenant compte tenu de l'importance du phénomène urbain.

Pour autant, Marion Chapouton postule l'existence d'un droit de la ville. Le droit, dont l'une des fonctions est « d'harmoniser les enjeux de société, ceux liés à la dignité de l'homme et ceux liés à la qualité de vie » (Morand-Deville, 2006), ne peut manquer de se saisir de la ville, lieu de multiples conflits. C'est pourquoi Marion Chapouton saisit la ville sous l'angle du droit. Les réflexions menées par les autres disciplines servent à étayer son

approche, centrée sur la manière dont le droit traite de l'urbanisation, des problématiques urbaines et, en particulier, de l'enjeu du développement durable.

---

## LE PARADIGME DE LA VILLE DURABLE ET LA NOTION DE DROIT À LA VILLE

Dans les années 1920, et à partir des années 1960, l'urbanisme s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine et poursuit de nouveaux objectifs prioritaires : faire cesser les tensions et les problèmes d'intégration en même temps que la segmentation et la ségrégation spatiales. Dès lors, le droit de la ville se met au service de la cohésion et de la mixité sociales dans la ville. Sous l'impul-



Marché des produits Bio des fermes de lycées agricoles © Laurent Mignaux Terra

sion du processus de décentralisation, il se développe fortement à partir des années 1980, et apparaît aujourd'hui encore en plein essor.

La mise en perspective du droit de la ville avec le développement durable, qui est l'un des principaux paradigmes urbains, est ici fondamentale. Déjà en 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement consacre dans son rapport *Notre avenir à tous* (dit « rapport Brundtland ») le concept de *sustainable development*, défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il y est présenté comme une solution à l'effondrement des sociétés capitalistes

industrielles, qui nécessite un changement vers des sociétés écologiquement compatibles. Cette notion, à l'origine incertaine, se consolide au fil du temps, prenant progressivement de l'ampleur, d'abord lors du premier Sommet de la planète Terre à Rio de Janeiro en 1992 qui aboutit à l'adoption de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et l'adoption de l'Agenda 21, un programme d'actions à mettre en œuvre pour le XXI<sup>e</sup> siècle. À partir des années 2000, le développement durable devient une référence des politiques publiques au point de s'imposer comme une « nouvelle ère » (Emelianoff, 2007), voire une nouvelle idéologie. Le concept de développement durable, principalement élaboré au niveau international,



Quartier ANRU des Courtilières à Pantin © Manuel Bouquet Terra

englobe aujourd'hui les questions sociales, économiques et environnementales selon une logique de désectorisation et de subsidiarité.

Le lien entre le droit et la ville se dessine également à partir de la reconnaissance de « droits » aux habitants. La « formulation de problèmes sociaux dans le langage du droit » (Caillousse, 1995) a contribué à l'affirmation et à la garantie de nouveaux droits tel le « droit à la ville ». Les réflexions sur la ville et le droit se sont enrichies de ce concept qui a suscité de vifs débats doctrinaux.

Le « droit à la ville » apparaît à la fin des années 1960 sous la plume du philosophe Henri Lefebvre. Reprenant la critique de la ville moderne, des proces-

sus mondiaux et globaux (économiques, sociaux, politiques et culturels) qui ont « façonné l'espace et l'urbain » et « modelé la ville » (Lefebvre, 1968), Henri Lefebvre s'élève contre l'urbanisme en affirmant un « droit à la ville ». Sa théorie a un fort impact, notamment en sociologie, et des répercussions politiques, l'article 1er de la loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991, dite « LOV », le mentionnant. Si cette consécration en droit français n'est pas une révolution, d'autant plus que la disposition faisant référence au droit à la ville est abrogée en 2014, elle démontre une évolution significative sur le terrain du droit. À partir des années 1990, les réflexions autour du droit de la ville et du droit à la ville se multiplient. Pour Jean-Bernard Auby, le

droit à la ville peut être analysé comme le « droit de ne pas trop subir les inconvénients de la ville » (Auby, 1992) : il y consacre le dernier chapitre de son ouvrage sur le droit de la ville (Auby, 2013). Cette notion de droit à la ville sous-tend donc celle de péréquation entre les territoires et de lutte contre « une répartition trop inéquitable des bénéfices de la ville » (Auby, 1992) qui reste cependant essentiellement limitée dans les lois à ses volets 'logement' et 'banlieue'. Dès lors que le point central de la politique de la ville est la lutte contre la ségrégation urbaine, la politique du droit à la ville correspondrait aux politiques de lutte contre la ségrégation socio-urbaine œuvrant à l'amélioration des conditions de vie dans les banlieues dégradées et mettant en place des actions diverses en favorisant la participation de nombreux acteurs.

D'autres analyses ne qualifient pas la notion de concept juridique. L'absence de portée juridique du droit à la ville paraît en effet manifeste : la LOV ne crée aucun droit subjectif à la ville, contrairement à ce que la terminologie employée pourrait laisser entendre. Néanmoins, plusieurs indices laissent à penser que le droit à la ville pourrait être envisagé comme un concept juridique : la reconnaissance explicite par le droit de la ville du droit à la ville à travers la LOV ; les mouvements de « subjectivisation du droit » et de « territorialisation de certains droits fondamentaux » étudiés notamment par Jean-Bernard Auby et soulignés par l'affirmation de nombreux « droits à » dans la législation urbaine (droit au logement, droit à la mobilité, droit à la participation des habitants voire droit à la sécurité) ; l'essor de la notion de droit à la ville au niveau inter-

national et les engagements pris par la France à cette échelle dans l'esprit des idées lefebvriennes et du nouveau paradigme de la ville durable. L'urbanisation extrêmement rapide et désordonnée des pays du Sud, en particulier des pays émergents, remet sur le devant de la scène internationale l'importance de « l'esprit des villes » dans les sociétés contemporaines, basé sur une image positive des agglomérations. La notion de droit à la ville est reprise et développée au niveau international par les ONG, les institutions et les associations dans l'esprit du philosophe Henri Lefebvre. Fruit de ces réflexions, une *Charte mondiale du droit à la ville* est adoptée lors du Forum social mondial de Porto Alegre en 2005. À la suite de cette initiative, de nombreuses déclarations, chartes et autres engagements, sans force obligatoire, sont adoptées à travers le monde, traçant les contours d'un droit à la ville. L'ONU et l'UNESCO lancent notamment des programmes de recherches et s'emploient à diffuser le concept de droit à la ville en encourageant les gouvernements nationaux à s'engager à passer d'une approche en matière de besoins à une approche en matière de droits.

---

## QUESTIONNEMENT

Au cours des trois dernières décennies, la question urbaine s'est transformée sous l'effet de plusieurs avancées législatives, témoignant d'une juridicisation de l'urbain. La ville se construit par le droit ; elle est devenue « un objet juridique », un « théâtre et enjeu d'un travail juridique incessant » (Caillousse, 1995). Un véritable droit de la ville est en germe. S'il n'est pas encore une notion juridique définie, le droit de la ville symbolise tou-



Résidence HLM Charles Lorilleux © Arnaud Bouissou Terra

tefois « la production d'un nouveau corpus juridique prenant la ville pour référence cardinale » (Caillousse, 1995).

Marion Chapouton prend comme objet de recherche le « droit de la ville ». Elle propose de s'interroger sur ce que recouvre le droit de la ville, quel est son sens, son contenu, sa portée et vers quoi le mènent les orientations récentes. Le nouveau paradigme du développement durable et les réflexions menées par les autorités publiques, la doctrine et certains mouvements sociaux autour d'un modèle urbain renouvelé, l'incitent à revoir la question du droit de la ville à travers une vision globale et dynamique. C'est pourquoi sa problématique se divise en deux axes : celui du droit de la ville durable et celui du droit à la ville durable.

La ville est devenue le théâtre de nombreuses politiques publiques, aussi bien locales que nationales. Un droit de la ville plus complexe paraît ainsi se construire requérant de dépasser le cadre d'analyse habituel tendant à limiter l'étude du droit de la ville à celle du droit de l'urbanisme ou du droit de la politique de la ville. Bien que cette dernière ait une dimension fondamentale, l'importance croissante d'autres politiques portant sur la ville est trop significative pour continuer de réduire le droit de la ville au seul droit de la politique de la ville. Le postulat de la thèse de Marion Chapouton est qu'il se dégage un nouveau droit de la ville reposant sur une approche *lato sensu* appréhendant la ville comme un objet juridique complexe. L'hypothèse initiale est que le droit de l'urba-



Séance plénière de la COP 17 © Arnaud Bouissou Terra

nisme, droit classique de la ville, est dépassé par les enjeux du développement durable, en dépit de certaines tentatives d'adaptation, et ne saurait donc dorénavant incarner à lui-seul le droit de la ville. La ville durable s'imposant comme le modèle des politiques urbaines, le droit de la ville est envisagé à l'aune de ce nouveau standard : le développement urbain durable, notion carrefour, peut-il constituer la logique d'ensemble du droit de la ville ? La mise en parallèle des objectifs du droit de la ville avec les principes du développement durable invite à se demander si la ville durable, malgré l'absence de ligne directrice explicite, pourrait être envisagée comme le point de convergence du droit de la

ville et, au-delà, comme l'une des « valeurs » dont les citoyens attendent que le droit les satisfasse » (Auby, 2017). Pour vérifier cette intuition, il convient d'examiner la concordance des objectifs du droit de la ville avec ceux du développement urbain durable ; il faut vérifier si les logiques et les principes du droit de la ville peuvent être rassemblés autour de la notion de ville durable. Si le droit de la ville durable est consacré par le droit positif et qu'il ne peut être réduit à une « notion théorique » (Auby, 2017), la question sémantique du glissement du droit de la ville vers un droit de la ville durable doit alors être posée : la mise en perspective du droit de la ville avec le développement urbain durable invite

à se demander si le droit classique de la ville n'est pas en passe de se transformer en droit de la ville durable.

Si la juridicité de la notion de droit à la ville a fait débat, si les analyses des années 1990 et du début du XXI<sup>e</sup> siècle ont souvent réduit le concept de droit à la ville à une notion incantatoire, l'assimilant au droit de la politique de la ville ou au droit de la ville, ces mutations appellent une nouvelle lecture : le contexte économique, social, législatif a considérablement évolué depuis les travaux d'Henri Lefebvre et l'adoption de la LOV, sous l'effet notamment des processus de décentralisation, de territorialisation et du mouvement de subjectivisation du droit. La question de son sens et de sa substance doit être reposée : que recouvre aujourd'hui la notion de droit à la ville ? Peut-il être envisagé comme un concept juridique autonome ? Le droit à la ville peut-il être entendu comme un droit fondamental carrefour permettant d'accéder à une ville durable dans le droit fil de la conception internationale ? Dans ce cas, comment se matérialise-t-il ? S'il est possible d'envisager l'émergence d'un droit à la ville durable, à la fois d'un point de vue conceptuel et de droit positif, le juriste restera a priori circonspect quant à la question de la qualification et de la portée de ce droit. Le droit objectif de la ville durable consacre-t-il effectivement un droit subjectif à la ville durable comme la rhétorique le laisse présager ? La problématique de l'étude appelle à réfléchir à la normativité, à l'effectivité voire à l'opposabilité du droit à la ville durable. L'effectivité de la norme étant « susceptible de degrés » (Carbonnier, 1957-1958), elle est envisagée selon la définition de Pierre Lascoumes comme « le degré de

réalisation, dans les pratiques sociales, des règles énoncées par le droit », renvoyant à la « possibilité d'une mesure existant entre le droit en vigueur et la réalité sociale qu'il est censé ordonner » (Lascoumes, 1993).

Le droit de la ville et le droit à la ville peuvent alors sembler volatiles et fragmentés ; la thèse de Marion Chapouton a pour objectif de mettre de l'unité dans cette hétérogénéité apparente.

---

## **DU DROIT DE LA VILLE AU DROIT À LA VILLE DURABLE**

Le droit de la ville fait l'objet de la première partie de la thèse. Celle-ci revient sur l'accélération de l'urbanisation et l'ampleur des problèmes urbains qui ont conduit à la juridicisation de la question urbaine. Le droit de l'urbanisme est alors dépassé par un droit global et transversal, organisant le fonctionnement juridique de la ville selon des préoccupations sociales, environnementales, citoyennes et sécuritaires. La ville durable devient le point de convergence des dispositions juridiques relatives à la ville. Le droit de la ville durable est un droit carrefour en construction. Il mobilise plusieurs branches du droit et présente d'ores-et-déjà certaines caractéristiques : c'est un droit spécial, participatif et infra-territorialisé.

Le droit de la ville durable repose sur une administration et des institutions spécialisées. À travers le droit des collectivités territoriales, le droit de l'organisation de l'État et celui de la participation des citoyens, le droit de la ville durable orchestre le passage du gouvernement de la ville à une gouvernance urbaine intégrée, en charge de l'édiction et de la mise

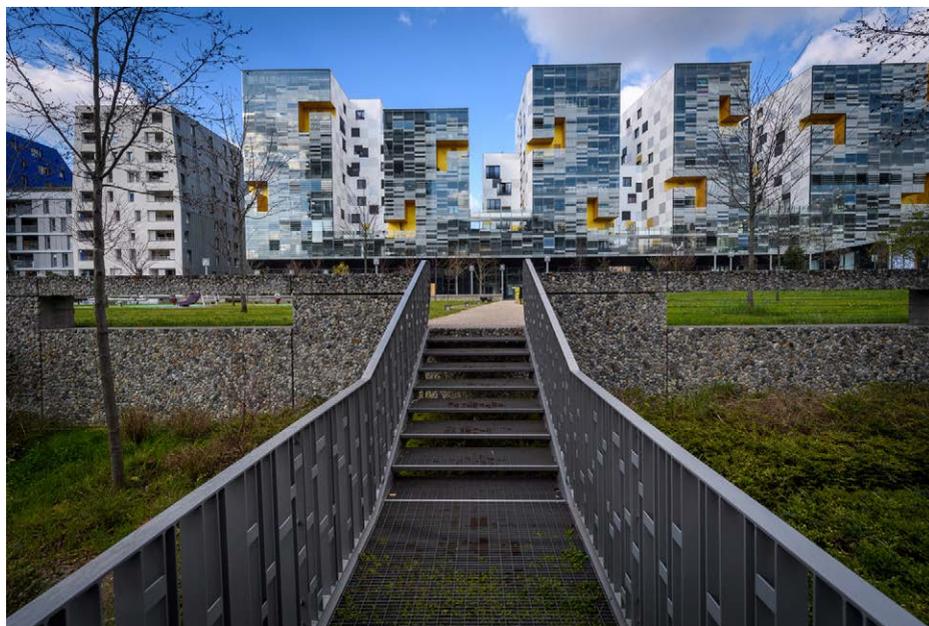
en œuvre du droit de la ville durable. Ce mouvement marque l'institutionnalisation de la ville et de la participation des habitants ; l'État central et territorial conserve néanmoins un rôle d'animateur. De multiples acteurs-sources interviennent dans le processus de production du droit et d'action publique, conduisant à la construction d'un droit pluriel de la ville durable. Au-delà des instruments classiques du droit administratif, l'emploi de procédés moins contraignants, comme les partenariats, ainsi que la juridicisation de la gouvernance urbaine, favorisent l'émergence d'un droit souple et consensuel. Le droit de la ville durable repose en partie sur des instruments planificateurs et négociés, dépourvus de valeur contraignante, et en partie sur des instruments contraignants, coercitifs voire répressifs. Le droit de la ville durable peut être qualifié de droit mixte, à la charnière entre droit contraignant (avec la réglementation de la ville) et droit souple (avec les planifications et les contractualisations urbaines).

Le passage d'une approche en droits et non plus en besoins des citoyens fait émerger une notion plus large encore, celle de droit à la ville, à laquelle la seconde partie de la thèse est consacrée. Cette notion audacieuse d'origine philosophique a fait l'objet d'une reconnaissance législative à l'article 1er de la LOV du 13 juillet 1991. Considérée à l'origine comme dénuée de juridicité, elle est aujourd'hui en plein essor, envisagée par les organisations internationales comme un droit fondamental, un droit global à la ville durable solidaire, saine, sûre et participative.

Le sens et la rhétorique du concept français de droit à la ville sont revisités ; il

est renforcé par les engagements internationaux de la France en faveur de la notion de ville durable et l'affirmation par le droit objectif de la ville durable de certains droits subjectifs en faveur des citoyens (droit au logement, à la mobilité, etc.). Cette nouvelle lecture amène à considérer l'existence d'un droit à la ville durable destiné à assurer à tous les habitants des villes un égal accès aux potentialités urbaines, dans une logique de subjectivisation de certains droits sociaux et environnementaux. Il présente *deux volets* : le droit d'accès à la ville durable, entendu comme le droit à bénéficier de prestations, dispositifs et équipements sociaux, environnementaux ou citoyens au niveau de la ville ; et le droit à participer à la ville durable, invitant le citoyen à être acteur de la ville durable, voire coproducteur d'action publique. Les droits à bénéficier et à participer à la ville durable, s'ils ne peuvent être envisagés comme des droits fondamentaux, reposent sur des dispositions *jus* fondamentales leur conférant un socle juridique. Le droit à la ville durable est un assemblage de règles relevant de différentes catégories : une union entre droits-créances, voire droit opposable, et droits-liberté. C'est un droit social, envisagé comme un faisceau de droits réunis au sein d'une ambition globale, la ville durable.

Derrière la reconnaissance des « droits à » urbains, des interrogations concernent leur effectivité, leur normativité, leur impérativité voire leur opposabilité. La judiciarisation des problèmes de la ville durable, notamment en matière de logement ou d'environnement, pose la question de la portée du concept de droit à la ville durable. Le Droit au logement opposable (DALO) mais aussi la Question



Quartier Parc Nord et Université à Nanterre - Les Terrasses © Arnaud Bouissou Terra

Prioritaire de Constitutionnalité (QPC), et les recours administratifs traditionnels, permettent aux citoyens de faire valoir certains éléments de leur droit à la ville durable. L'ouverture des recours administratifs contentieux contre des mesures de droit souple consolide ce mouvement. Le droit à la ville durable semble alors gagner en effectivité.

L'avancée des droits sociaux, environnementaux, des droits à l'information, à la participation comme celle des droits politiques urbains, qui consolide la légitimité des gouvernants locaux, posent la question d'un renouveau de la démocratie urbaine. La ville devient un espace politique qui peut être l'assise d'une citoyenneté urbaine renouvelée, induite

par le droit de la ville durable. Les droits-créances et les droits-liberté reconnus par le droit de la ville durable fondent une nouvelle citoyenneté urbaine, à la fois active et passive. Ce mouvement est accéléré par le numérique et les nouvelles technologies.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**AUBY J.-B. (1992)**, « Droit à la ville et décentralisation », *Droit et Ville*, 34, pp. 19-31.

**AUBY J.-B. (2013)**, *Droit de la ville, Du fonctionnement juridique des villes au droit à la ville*, LexisNexis.

**AUBY J.-B. (2017)**, « La ville, nouvelle frontière du droit administratif ? », *L'Actualité Juridique. Droit Administratif*.

**BICINI V. (2016)**, *Le droit de l'urbanisme et la ségrégation urbaine*, Thèse de doctorat en droit, Université Côte-d'Azur.

**CAILLOSSE J. (1995)**, « La ville, le droit et la redistribution des territoires administratifs », *Politiques et management public*, 13 (3), pp. 83-119.

**CARBONNIER J. (1957-1958)**, « Effectivité et ineffectivité de la règle de droit », *L'année sociologique*.

**CHEVALLIER J. (2014)**, *L'État post-moderne*, 4e éd., LGDJ, Collection 'Droit et société'.

**COSTES L. (2009)**, *Lire Henri Lefebvre. Le droit à la ville. Vers la sociologie de l'urbain*, Ellipses.

**DONZELOT J. (2009)**, *Vers une citoyenneté urbaine ? La ville et l'égalité des chances*, Conférence-débat de l'Association Emmaüs, 28 janvier 2009, Éditions Rue d'Ulm.

**DUBOIS J. (2021)**, « Droit à la mobilité et développement durable : la construction de choix sociaux », *Espaces et sociétés*, n° 148-149.

**DUMONT G. (2011)**, « Le défi de la ci-

toyenneté locale », in *Mélanges en l'honneur d'Étienne Fatôme*, Dalloz, pp. 14-15.

**EMELIANOFF C. (2007)**, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'information géographique*, n° 71.

**EMELIANOFF C., THEYS J. (2001)**, « Les contradictions de la ville durable », *Le Débat*, n° 113, pp. 122-135.

**GAY L. (2007)**, *Les droits créances constitutionnels*, Bruylant.

**GURVITCH G. (1932)**, *L'idée du droit social*, Sirey.

**JACOBS J. (1991)**, traduit par PARIN-SE-NEMAUD Claire, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Éditions Pierre Mardaga.

**JOUBERT S. (1997)**, *Du droit de la ville au droit à la ville*, Thèse de doctorat en droit, Université Panthéon-Assas.

**LASCOURMES P. (1993)**, « Effectivité », in ARNAUD A.-J. (eds.), *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, 2e éd., LGDJ.

**LEFEBVRE H. (1968)**, *Droit à la ville I*, Éditions Anthropos.

**LEFEBVRE H. (1972)**, *Espace et politique*, *Le Droit à la ville II*, Éditions Anthro-pos.

**MORAND-DEVILLER J. (2006)**, « Construire des quartiers durables : du concept au projet urbain », *Revue Française de Droit Administratif*, n°4.

**PERRIN A., DEFFAIRI M. (2018)**, « Le juge administratif, garant de la qualité de

l'air », *L'Actualité Juridique. Droit Administratif*, pp. 167-175.

**PEYLET R. (2014)**, *La ville durable, une politique publique à construire*, Rapport au Premier ministre.

**ROUSSEL F. (2012)**, « Le contentieux du droit au logement opposable, un 'contentieux sans espoir' ? », *Revue Française de Droit Administratif*, n° 6.

**THIBIERGE C. (eds.) (2014)**, *La densification normative. Découverte d'un processus*, Mare et Martin.


**Mazen HAÏDAR**

## La réception et les pratiques d'appropriation de l'immeuble résidentiel « moderne » à Beyrouth entre 1946 et 1990

### S'il fallait retenir une ou deux idées, résultats de votre thèse, ce serait...

Cette thèse s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire où l'architecture et la production de la ville se croisent avec la sociologie et l'anthropologie de l'habitat, en balisant des champs ordinairement peu sollicités dans la réalisation de recherches sur la ville : la presse généraliste, la littérature ou encore la production dramaturgique populaire théâtrale, radiophonique ou télévisée...L'innovation dans la collecte des sources pour une analyse de l'architecture du XXe siècle au Liban m'a permis de dépasser l'étape de l'observation de l'environnement bâti et de sa détérioration. Plutôt que d'orienter la réflexion vers la perte de l'héritage architectural dans la ville de Beyrouth, il a été question d'inspecter les raisons derrière cette course au renouveau chez les Beyrouthins, que ce soit à la grande échelle avec la régénération urbaine, ou à la petite échelle au niveau de la transformation de l'existant.

Si dans le cas de Beyrouth la recherche a permis de constater une tendance générale au rejet de l'habitat de la première moitié du siècle et à l'abandon de la culture de l'entretien, elle met en évidence la valeur de ce type d'analyse pluridisciplinaire non seulement pour la compréhension de l'histoire de la ville mais aussi pour réfléchir aux possibilités de la conservation future de son bâti.

### Comment celles et ceux qui gouvernent et/ou font la ville pourraient se saisir de vos travaux ?

Outre sa dimension historiographique, ce travail cherche à ouvrir le débat sur ce qui pourrait aider à mieux comprendre la transformation rapide de la ville et, par conséquent, à contribuer dans la mise en place d'un plan de sauvegarde de son patrimoine architectural. Afin que ce plan soit viable, contrairement à d'autres initiatives proposées ces dernières décennies par les experts du patrimoine

locaux, le spectre des acteurs de la ville devra certainement être élargi, et dépasser celui des organismes publics qui gouvernent la ville pour inclure d'autres acteurs, comme les architectures, les habitants, les organisations non gouvernementales œuvrant pour la protection du droit au logement et la conservation du patrimoine en péril. Donc, plus qu'un appel aux autorités publiques pour la mise en place de lois protégeant l'architecture de la période moderne (post-indépendance), il s'agit d'une invitation à inclure d'autres acteurs dans la réflexion autour du futur de la ville. Une stratégie à adopter au Liban comme ailleurs dans le monde arabe. Concrètement, la thèse fait l'objet d'une publication qui connaîtra, je l'espère, une distribution importante au niveau du Liban.

### Comment en êtes-vous venu à choisir ce sujet de thèse ?

Mes activités professionnelles au Liban en tant qu'architecte du patrimoine entre 2010 et 2017, et mon implication dans plusieurs initiatives revendiquant la protection du patrimoine libanais, ont orienté le choix de mon sujet. Il s'agissait pour moi de remettre en question les politiques de sensibilisation à l'héritage du XXe siècle où la place prédominante dans le récit de la ville est souvent attribuée aux experts et à leur point de vue souvent détaché de la vie des bâtiments et des pratiques d'appropriation locales. Il y avait donc un manque à combler dans la compréhension des lieux, à savoir ce lien entre le moment de la conception de l'architecture de la ville et son évolution dans le temps. Comment et pourquoi les immeubles résidentiels de la période de l'indépendance se sont

transformés ? Comment appréhender autrement ce qui est désigné jusqu'à présent par les experts comme des « opérations de défiguration » ? Dans un pays où les outils juridiques pour la conservation de ce bâti restent presque totalement absents, le sujet s'est inscrit dès le départ dans une approche *bottom-up* où les habitants sont placés au centre de la recherche.

### Qu'est-ce qui vous a motivé pour vous tourner vers la recherche ? Racontez-nous votre parcours...

Après avoir obtenu mon Master en architecture à l'Université de la Sapienza à Rome en 2005, je me suis dirigé assez tôt vers un projet de recherche portant sur la mémoire des villes, notamment celles qui ont connu un conflit armé, comme ma ville natale. C'est à partir de ce sujet abordant la question de la transformation sémantique des lieux que je me suis trouvé en 2006 à diriger une étude comparative entre trois villes : Berlin, Sarajevo et Beyrouth. Publiée dans un ouvrage en langue italienne, ce travail porte notamment sur le rapport des habitants de plusieurs générations à leur ville, reconstruite ou en reconstruction. Dans mes études du troisième cycle à l'École de restauration des monuments historiques, la question de l'évolutivité du bâti du XXe siècle m'a accompagné dans différents projets de recherche et communications scientifiques, me permettant d'esquisser mes premières hypothèses par rapport à la question. Ma participation aux activités pédagogiques et d'enseignement dans plusieurs institutions académiques, au Liban et en France, m'a finalement poussé à entreprendre ce travail de thèse.

## Quels conseils pourriez-vous donner aux générations prochaines qui souhaiteraient se tourner vers la recherche ?

Le premier conseil que je leur donnerais est de réfléchir très longuement au sujet de leur recherche plutôt que d'appréhender le diplôme de doctorat comme une finalité en soi. Certes, la thèse représente un passeport pour accéder au monde de l'enseignement académique. Mais si le sujet, le champ disciplinaire ou l'aire géographique ne sont pas les premiers facteurs à motiver cette recherche, la thèse risque d'être longue, voire ennuyante. Il vaut mieux s'inscrire en thèse tardivement avec un sujet bien pensé plutôt que de se lancer dans ce projet immédiatement après son Master avec des idées et des postulats de travail pas encore clairs.

## Que représente ce prix pour vous ? Pourquoi avoir candidaté ?

Ce prix spécial est une récompense très importante pour mon travail de recherche qui me fait honneur et qui me permet de valoriser ce travail et de le développer dans le cadre d'une publication. Mon projet actuel est de préparer le manuscrit, choisir la bonne iconographie, éditer et publier l'ouvrage. Ceci sera fait tout d'abord en langue française, et plus tard en langue arabe afin d'atteindre un public plus important dans la zone d'étude concernée. Le prix m'accompagnera tout au long de ce parcours comme un grand soutien moral.

## Et maintenant, quelles perspectives ?

Actuellement je travaille sur la publication de la thèse en veillant à ce que

le texte final soit accessible à un lectorat élargi et hétérogène, à l'instar de la ville de Beyrouth. En outre, dans mon parcours en tant qu'enseignant dans plusieurs écoles nationales d'architecture en France, je cherche à transmettre à mes étudiants les nouveaux outils de lecture de la ville et de son architecture explorés dans mon parcours doctoral. Des outils qui dépassent les instruments de connaissance traditionnels, mais qui développent à mon sens une meilleure compréhension de la ville dans une vision pluridisciplinaire.



Beyrouth © Jo Kassis sur Pexels

---

## LA RÉCEPTION ET LES PRATIQUES D'APPROPRIATION DE L'IMMEUBLE RÉSIDENTIEL « MODERNE » À BEYROUTH ENTRE 1946 ET 1990

Thèse de doctorat en architecture,  
soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,  
sous la direction de Valérie NEGRE

**Mots-clefs :** ville ; architecture du XXe siècle ; habitat ; patrimonialisation ; Beyrouth.

Ce travail de recherche met en relation le développement de l'architecture résidentielle dans la ville de Beyrouth avec la réception et les pratiques d'appropriation de ses habitants. En choisissant la capitale libanaise, cette relation a été analysée dans un contexte géographique caractérisé par une forte spéculation foncière et une longue période d'instabilité politique. À la suite de l'indépendance du Liban en 1943, l'industrie du bâtiment et les initiatives privées ont acquis un rôle primordial dans la fabrication du paysage urbain. L'essor de l'investissement locatif ouvre la voie à la spéculation foncière et au développement de l'immeuble de rapport comme source de profit primordial. Ainsi, les quartiers modernes, porteurs d'innovation et d'ascension sociale, transforment et remplacent au fil du temps le tissu urbain existant, y compris celui de la période mandataire. Pourtant, dès le début de la seconde moitié du XXe siècle,

l'immeuble moderne des nouveaux quartiers de Beyrouth est à son tour sujet à des modifications importantes, transformé activement par des interventions apportées à la structure d'origine, ou passivement par une carence ou absence d'entretien de la part des usagers. En essayant d'identifier l'intervention de l'habitant sur l'architecture résidentielle et sa participation à la fabrication de la ville, cette recherche explore l'évolution du regard porté sur l'environnement bâti entre 1946, période de l'indépendance du Liban et 1990, date de la fin de la guerre.

---

### DE L'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE À L'HISTOIRE DE SA RÉCEPTION

En tant que manifestation de « l'initiative de l'habitant et son rôle actif dans l'espace domestique » (Pinson, 1993), l'appropriation dans le contexte liba-



Immeuble construit en deux phases (c.1934 et c.1957), secteur Mar Mitr © Mazen Haïdar

mais outrepassa les *scenarii* habituels de l'aménagement et de la transformation des intérieurs. Les modifications et les améliorations des édifices se manifestent en effet dans l'immeuble résidentiel de Beyrouth par des opérations souvent plus drastiques, allant des surélévations à la transformation radicale des éléments de façade, sans oublier les modifications apportées à l'espace extérieur de chaque logement. Incarnant l'évolution de l'habiter dans un contexte instable, les pratiques de l'immeuble résidentiel ont été observées dans le cadre de cette recherche non seulement en tant qu'acte d'émancipation de contraintes fonctionnelles ou esthétiques, mais aussi comme un nouvel outil de lecture de l'architecture de la ville. Loin d'être reconnu de manière favorable dans les études sur l'architecture au Liban, l'usage de l'habitat constitue le miroir d'une société de consommation qui se développe parallèlement à l'essor

du secteur immobilier, et se familiarise assez rapidement avec les opérations de construction. En même temps, il s'agit d'un indicateur important de la transformation du regard porté sur la modernité et sur le bien-être dans l'habitat, constamment mis à jour dans la production architecturale locale.

L'hypothèse principale avancée dans cette recherche associe l'histoire de l'architecture à l'échelle plus intime des dynamiques d'appropriation des usagers de l'ensemble du bâti moderne de la ville de Beyrouth. L'objectif de cette réflexion sur le cycle des transformations irrégulières/régulières est de saisir la complexité du vivre à Beyrouth de 1946 à 1990, dans une approche interdisciplinaire, en envisageant la question patrimoniale dans une dynamique plus large, qui inclut la valeur d'usage et d'adaptation du bâti à travers le temps. Transformés activement par des modifications apportées à la structure d'origine, ou passivement par une carence ou absence d'entretien de la part des usagers, des milliers d'édifices construits après l'indépendance (1943) témoignent aujourd'hui d'un long processus d'aménagement intérieur et extérieur de l'appartement beyrouthin, de modifications d'ordre décoratif et fonctionnels, d'expansion verticale pour répondre à des besoins économiques (investissement locatif), mais aussi de pratiques de réparation et de réhabilitation dans des situations d'urgence comme durant la guerre du Liban de 1975 à 1990. Chargé de messages par ceux qui le produisent et ceux qui l'utilisent, l'immeuble incarne un cumul d'idées sociales, techniques et artistiques (Nègre, 2018). C'est à travers une lecture de l'ensemble de ces données que les valeurs du bâti peuvent être



Immeuble (démoli), secteur Minet al-Hosn © Mazen Haïdar. Construit en deux phases (1925 et 1955), cet exemple illustre la tendance à la transformation des façades au cours des interventions de réhabilitation.



le mieux appréhendées par les acteurs privés ou publics intéressés par la sauvegarde du patrimoine urbain.

## UN CORPUS HÉTÉROGÈNE ET MULTILINGUE

Dans cette perspective de recherche, le regard porté par les usagers sur l'immeuble résidentiel moderne a été analysé à travers un nombre de sources, écrites ou orales, mobilisées pour la première fois dans le cadre d'une recherche sur l'architecture et l'environnement au Liban. Il en ressort un corpus hétérogène et multilingue, comprenant la presse gé-

néraliste locale et la littérature libanaise, des entretiens avec les habitants, des documents d'archives radiophoniques et télévisées, des photographies et des archives d'architectes. Les pratiques spatiales du logement ont par ailleurs été analysées dans leur manifestation matérielle sur le bâti, depuis la période de l'indépendance jusqu'à la fin de la guerre civile. Le travail de terrain a permis d'identifier et d'examiner dans plusieurs secteurs de la ville de nombreux immeubles où les phases de construction et les pratiques d'adaptation et de réparations offrent un témoignage important sur l'histoire de la ville. Reflé-

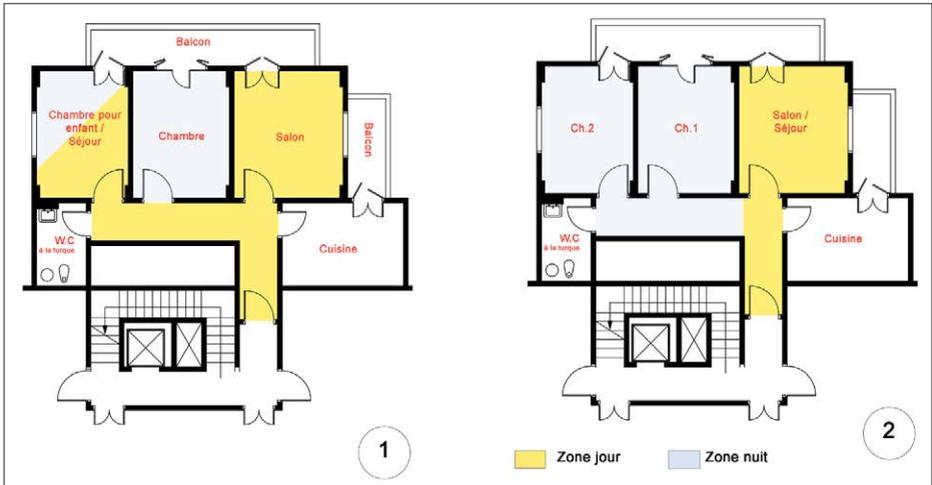
tant à la fois la dévalorisation du bâti antérieur à la période d'étude (1946-1990) ainsi que la survalorisation du langage architectural moderne, la stratification qui se manifeste surtout en façade a fait l'objet d'un examen minutieux. L'intervention sur l'architecture ancienne appréhendée en tant « qu'un acte de spéculation critique » (Philippot, 1996) sur l'histoire de la ville a ainsi été révélatrice d'un attrait assez prononcé chez la maîtrise d'ouvrage libanaise pour toute nouveauté du monde de la construction. Se manifestant dans les surélévations ou les opérations de rénovation, l'appropriation d'un édifice à petite ou grande échelle a été explorée dans ce parcours en tant que porteuse d'une signification culturelle et sociale encore lisible aujourd'hui. En lien direct avec les entretiens réalisés, les relevés de certains appartements ont permis de réaliser des plans de l'habiter, tout en documentant les éléments architecturaux d'origine et les transformations opérées par les habitants.

## LA VALEUR D'USAGE DANS LA CONSERVATION DE L'ARCHITECTURE DU XXE SIÈCLE

Si, au terme de cette enquête, il apparaît que certaines pratiques de transformation du logement, récurrentes, sont « personnelles » (par exemple la fermeture des espaces ouverts, l'occultation des baies vitrées, les décors chargés et la redistribution des espaces de réception et de vie), d'autres, comme les surélévations, sont liées à des facteurs extérieurs, comme la pression foncière et la forte demande locative. Le choix d'explorer l'histoire de l'architecture moderne sous l'angle de son usage a motivé une analyse sur l'interaction entre les usagers et le bâti, considérée dans cette thèse comme indispensable dans toute démarche de conservation. Avant même d'aborder la question de sa réhabilitation, plusieurs pistes de compréhension de l'architecture de la période moderne à Beyrouth ont ainsi été explorées.



Plans d'appartement du secteur Mazraa : évolution dans l'usage des espaces (1 : répartition d'origine ; 2 : nouvelle distribution réalisée par les habitants) © Mazen Haïdar



Plans d'appartement dans la proche banlieue de Chiyah : répartition fonctionnelle réalisée par les habitants avant et après la naissance d'un deuxième enfant © Mazen Haïdar

Ayant fourni des informations sur les techniques de réparation et de modernisation adoptées par les habitants, l'histoire de la vie de l'immeuble résidentiel semble offrir un socle de connaissances solide sur les possibilités de son entretien et de sa conservation future.

Cette complémentarité entre la compréhension de la vie du bâtiment et les perspectives de sa sauvegarde a orienté le regard de Mazen Haïdar vers la valeur d'usage dans le processus de patrimonialisation de ce bâti. Cette recherche, qui propose l'étude de la vie des édifices après leur construction comme méthode d'investigation, suggère par conséquent l'adoption de nouveaux outils de lecture. C'est ainsi que, volontairement, la production architecturale n'a été appréhendée que dans son cycle de vie et de transformation, plutôt qu'à travers les prises de position des architectes auteurs des édifices étudiés. Abordées

tout au long de cette recherche, la perception de l'architecture moderne de la ville et ses manifestations concrètes informent sur les conditions de vie à Beyrouth pendant un demi-siècle, tout comme sur la vulnérabilité et l'évolutivité de son architecture. L'étude des transformations observées sur les édifices, telles qu'elles sont décrites dans le corpus de la presse locale et les entretiens, a permis d'aborder la notion de patrimoine dans toute sa complexité. Le processus évolutif d'appropriation de l'habitat, que ce soit au niveau des opérations d'extension et de réhabilitation ou des transformations à petite échelle, peut témoigner en effet de l'évolution du regard sur la nouveauté dans l'architecture résidentielle<sup>1</sup>. Même si l'objectif n'est pas de valoriser tous les sens dont un édifice est chargé, l'analyse de son cycle de vie a fourni des renseignements de grande valeur non seulement sur les changements opérés par les habitants

dans le passé mais aussi, et surtout, sur la manière dont le bâtiment pourrait évoluer dans le futur. Une fois pris en considération, les modes d'adaptation, le renouvellement des équipements et les opérations remettant en question les qualités esthétiques d'origine peuvent changer de statut : ces données secondaires, généralement écartées de l'étude architecturale, peuvent constituer une référence indissociable de la démarche de patrimonialisation. C'est en anticipant les manières de transformer l'architecture que les stratégies de conservation présentées dans les résultats de la recherche peuvent apporter des propositions adéquates et viables pour la sauvegarde de l'habitat de l'époque dite moderne.

---

## **DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LA LECTURE DU PATRIMOINE URBAIN AU LIBAN**

La recherche sur la vie de l'architecture résidentielle à Beyrouth, que l'on considère comme le préambule d'une campagne de sensibilisation et de sauvegarde, appelle une meilleure considération des mutations de la société urbaine qui a administré pendant des décennies les pratiques de l'habitat du XXe siècle dans la capitale libanaise. C'est ainsi que les limites de certaines approches de sensibilisation au patrimoine beyrouthin ou libanais, telles que posées dans les deux dernières décennies, ont pu être soulignées. L'analyse de la vie des immeubles et de l'histoire sociale qu'ils évoquent confirme qu'une réinscription du bâti dans l'image véhiculée par un projet court le risque de retarder, voire de bloquer l'assimilation de sa valeur esthétique et historique par

ses usagers. La politique de sauvegarde de l'architecture du XXe siècle au Liban pourrait en ce sens être envisagée en tenant compte du contexte, des dynamiques d'appropriation des habitants et de l'histoire immédiate du pays. En hiérarchisant les valeurs à préserver, en identifiant les éventuelles incompatibilités avec l'usage contemporain et en touchant des problématiques liées à l'habitat au sens large, cette démarche serait ainsi en mesure d'émettre des recommandations susceptibles d'être appliquées par les usagers. Observé en tant que système dynamique – miroir du changement du goût et des transformations des modes d'usage de l'espace résidentiel – l'habitat de la période 1940-1975 réclame une politique de « gestion du changement<sup>2</sup> » (Toulier, 1999) plutôt qu'une action purement conservative.

Le rythme dense des ruptures à l'échelle urbaine et la suprématie du secteur immobilier privé au Liban ont laissé peu d'espace à une familiarisation avec une image précise de la ville de Beyrouth. Au contraire, plusieurs typologies, techniques et échelles de construction se sont succédées et entremêlées pour former l'identité visuelle hétérogène de la capitale. Par ailleurs, les travaux sur l'architecture dite moderne au Liban, concentrés sur les aspects esthétiques, techniques et économiques de la production du bâti, semblent souvent peu concernés par la contextualisation territoriale de cet héritage. Ce manque d'ancrage géographique dans l'histoire savante de l'architecture, et cette transformation continue du paysage urbain, renforcent, même aux yeux des chercheurs, le caractère élitiste de l'étude des bâtiments construits dans les années 1950 ou 1960. Pourtant, c'est en se me-



Immeuble du secteur Zarif du début du XXe siècle surélevé dans les années 1940, portant les traces du conflit armé © Mazen Haïdar

surant à d'autres éléments du contexte urbain que la production prolifique des trois décennies d'avant-guerre peut être valorisée. Comme Mazen Haïdar le démontre, l'élargissement du champ d'investigation enrichit l'analyse de la réception de l'architecture moderne, par comparaison à ce que l'on trouve notamment dans les constructions plus anciennes. En explorant le fort potentiel que peut receler un bâtiment pour fédérer les récits de son expérience, une valeur d'usage viendra s'ajouter à sa valeur esthétique et historique. Si cette valeur ne participe pas activement à l'argumentaire de la campagne de valorisation d'un bâtiment, elle réussit néanmoins à réduire l'écart entre la communauté scientifique engagée dans la question de la conservation du patrimoine et les

acteurs qui accèdent rarement à la production intellectuelle des experts.

La mise en système des interventions arbitraires prendrait dans cette démarche la forme de directives générales qui seraient discutées avec les acteurs concernés par la sauvegarde et la mise en état du bâti du XXe siècle. Soucieuse de la longévité du bâtiment, la sensibilisation au patrimoine moderne atteint une grande partie de ses objectifs dans le contexte particulier de la ville de Beyrouth, une fois présentée sous forme d'une réconciliation entre valeur architecturale – telle qu'elle est appréhendée dans le débat international – et gérance de la transformation – cette dernière étant absente de la culture locale même dans le bâti contemporain.

Dans l'analyse des pratiques de perception vis-à-vis du patrimoine moderne en Égypte, l'architecte-urbaniste Galila El Kady répartit les différents acteurs concernés en quatre catégories majeures : l'élite culturelle, la majorité silencieuse, l'élite économique et les instances étatiques et collectivités locales (El Kady, 2009). La composition du cadre libanais est assez similaire à cette répartition. S'appuyant sur un système de valeurs universellement reconnues, la communauté experte (spécialistes du patrimoine et membres de l'administration publique) jouit au Liban d'une force de persuasion qui la place indéniablement au premier rang dans la campagne d'identification et de sensibilisation de cet héritage.

Les outils nécessaires à sa sauvegarde et à sa transmission sont toutefois à construire en liant approche historiographique, inscrite dans une tradition narrative de l'architecture « moderne »

profondément ancrée et partagée, et histoire populaire, s'exprimant dans l'usage du logement, négligée et sous-estimée.

---

## NOTES

<sup>1</sup> La compréhension de la réception des formes, des matériaux, des types d'agencement d'une période antérieure ou contemporaine à l'intervention peut manifestement dériver de l'analyse de leur mode d'application au bâti ancien. Les propos de l'historien Gérard Monnier sont particulièrement significatifs à cet égard : « Les actions sur l'édifice ou au contact de l'objet peuvent devenir des formes très impératives de la réception : elles établissent la reconnaissance culturelle de l'œuvre, elles la font participer à la constitution de l'héritage » (Monnier, 2005).

<sup>2</sup> En précisant que les enjeux de la protection ne peuvent pas être « prisonniers de visions utopiques ou nostalgiques qui arrêteraient le temps et figeraient les habitants dans des villes-musées », Bernard Toulhier pose la réappropriation du cadre de vie par les habitants comme condition nécessaire pour la réussite d'une telle démarche. La question de la conservation appréhendée comme gestion des changements du bâti apparaît également dans d'autres ouvrages sur la conservation de l'architecture, comme SEMES S.W. (2009), *The Future of the Past*, New York : W. W. Norton & Company.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**ACHKAR E. (1998)**, *Réglementation et formes urbaines, le cas de Beyrouth*, Beyrouth : Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient Contemporain.

**ANDRIEUX J-Y., CHEVALIER F. (eds.) (2005)**, *La réception de l'architecture du mouvement moderne : image, usage, héritage*, Saint-Étienne : Presses Universitaires.

**CHESNAU I. (2005)**, « Obsolescence et modernité architecturales », in ANDRIEUX J-Y., CHEVALIER F. (eds.), *La réception de l'architecture du mouvement moderne : image, usage, héritage*, Saint-Étienne : Presses Universitaires, pp. 139-143.

**DAVIE M. (1991)**, « La gestion des espaces urbains en temps de guerre : circuits parallèles à Beyrouth », in BEYHUM N. (eds.), *Reconstruire Beyrouth, les paris sur le possible*, Lyon : E.M.A n°5, Maison de l'Orient Méditerranéen.

**ELEB M. (2002)**, « Généalogie de l'habitation et histoire sociale », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n°9-10, pp.137-150.

**EL KADY G. (2009)**, « Les enjeux du patrimoine moderne en Égypte », *Égypte/ Monde arabe*, Pratiques du patrimoine en Égypte et au Soudan.

**ENGRAND L. (1996)**, « Le confort pour tous. Une histoire du logement des années cinquante », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n°38-39, pp.39-49.

**GHORAYEB M. (1994)**, « L'urbanisme de la ville de Beyrouth sous le mandat fran-

çais », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°73-74.

**GRAF F., MARINO G. (eds.) (2016)**, *Les dispositifs du confort dans l'architecture du XXe siècle : connaissance et stratégie de sauvegarde*, Lausanne : PPUR.

**HAÏDAR M. (2020)**, « Les pratiques de réparation spontanées durant la guerre du Liban : vers un nouveau récit du bâti de la ville de Beyrouth » in SOTGIA, A., GATTA F. (eds.), *L'Habiter comme patrimoine*, Marseille : Imbernon, pp. 58-71.

**HAÏDAR M. (2020)**, « Vivre à Beyrouth en 1989 : vers une normalisation de la guerre du Liban » in DADOUR S., *Hors-champ de l'architecture officielle : des petits mondes au Grand Liban*, Paris : Laboratoire ACS – ENSA Paris Malaquais, pp.89-104.

**MONNIER G. (2005)**, « La réception de l'architecture du mouvement moderne », in ANDRIEUX J-Y., CHEVALIER F. (eds.), *La réception de l'architecture du mouvement moderne : image, usage, héritage*, Saint-Étienne : Presses Universitaires, pp.85-87.

**MONNIER G., KLEIN R. (eds.) (2002)**, *Les années ZUP : architectures de la croissance 1960-1973*, Paris : Éditions Picard.

**MOREL A. (2006)**, « Une socio-anthropologie de l'habitat : formes architecturales et urbaines et rapports sociaux dans les ensembles résidentiels », *Culture et recherche*, n°108.

**NEGRE V. (2018)**, *L'Art du chantier construire et démolir du XVIe - XXIe siècle*, Paris/Gand : Éditions de la Cité de

l'architecture & du patrimoine – Éditions Snoeck.

**PAYNE A. (2010)**, « L'ornement architectural : du langage classique des temps modernes à l'aube du XXe siècle », *Perspectives*, Institut nationale d'histoire de l'art.

**PHILIPPOT P. (1996)**, « La restauration, acte critique », *L'acte restaurateur. Dossier, Recherches Poïétiques*, 3, pp. 18-25.

**PINSON D. (1993)**, *Usage et architecture*, Paris : L'Harmattan.

**TOULIER B. (1999)**, *Architecture et patrimoine du XXe siècle en France*, Paris : Éditions du Patrimoine.

**VERDEIL E. (2009)**, *Beyrouth et ses urbanistes. Une ville en plans (1946-1975)*, Beyrouth : Presses de l'IFPO.



Sarrra KASRI

## L'architecture comme marqueur de risque, au risque des temporalités urbaines

**S'il fallait retenir une ou deux idées, résultats de votre thèse, ce serait...**

L'événementialité de la catastrophe ne doit pas nous aveugler. L'évolution du territoire urbain et l'empilement de ses strates, sur le temps long, nous permettent de renseigner les processus d'incubation des risques et leurs concrétisations en des crises et des catastrophes. De plus, l'architecture, en tant que dimension de l'urbain, permet d'améliorer la prise en charge des risques. Elle nous permet de dépasser une approche techno-centrée pour saisir le risque dans toute sa complexité. Les techniques, les usages, les normes, les contextes et l'histoire structurent cette démarche architecturale des risques.

**Comment celles et ceux qui gouvernent et/ou font la ville pourraient se saisir de vos travaux ?**

Mon travail de thèse considère l'architecture en mouvement et les territoires à travers leurs profondeurs historiques. Il invite les praticiens de

l'urbain à accepter de travailler dans un contexte d'incertitude et de se préparer à embrasser le risque comme une opportunité à la conception, à l'expérimentation et à l'innovation. C'est un changement de posture qu'il faut opérer dans l'aménagement des territoires, et dans la conception architecturale. Penser les projets par scénarii revient à bien connaître le contexte, à anticiper les chocs et à donner les moyens au territoire et à l'architecture de rebondir avec les moindres perturbations. Ainsi, à titre d'exemples, l'architecture peut être pensée en termes de parois fusibles, de zones tampons, de flexibilité des usages.

De plus, pour entretenir et perpétuer la mémoire du territoire, accroître la conscience de l'hybridation de ses architectures et réactiver la culture des risques, les approches participatives, de co-construction des besoins et des réponses, constituent une démarche pertinente. Dans ce prolongement, la collaboration entre les disciplines et les expertises est, plus que jamais, nécessaire. En effet, intervenir dans une

zone à risque requiert une collaboration étroite entre des ingénieurs, des géographes, des sociologues, des anthropologues, des juristes, des urbanistes et des architectes...Par conséquent, penser l'aménagement urbain et l'architecture en zones vulnérables, nous invite à renouveler nos rapports avec l'expertise, la norme et la responsabilité et c'est à ceux qui gouvernent la ville de créer les arènes de discussions, d'expérimentation, d'innovation et de renouvellement des approches.

### **Comment en êtes-vous venu à choisir ce sujet de thèse ?**

Après mes études en architecture, j'ai suivi un master professionnel en ingénierie, pour approfondir mes compétences techniques. Les intervenants dans cette formation d'ingénierie faisaient partie des groupes de rédaction des eurocodes, ces normes européennes, devenues obligatoires, applicables au calcul de structure des bâtiments. Le vent et les séismes sont des phénomènes naturels parfaitement bien pris en charge par ces normes. Cette incursion dans le monde des ingénieurs m'a alors permis de prendre conscience des impensés dans notre formation d'architecte : à savoir les risques et plus spécifiquement le risque sismique. J'ai eu l'opportunité de faire ma mise en situation professionnelle dans un bureau d'étude d'ingénierie parisien (SIDF) dans lequel j'ai pu approfondir mes connaissances sur les principes de la conception parasismique. Par la suite, j'ai animé un atelier de projet sur le sujet à l'École Nationale d'Architecture à Tunis ; en même temps j'ai ouvert mon agence d'architecture et j'ai participé dans la conception et la construction de projets de promotion

immobilière à Tunis, pour le compte d'opérateurs internationaux.

Le 31 janvier 2011, la Banque mondiale publie la première phase de son rapport sur l'adaptation au changement climatique et aux désastres naturels des villes côtières d'Afrique du Nord, intitulée « Évaluation des risques en situation actuelle et à l'horizon 2030 pour la ville de Tunis ». À la lecture de ce rapport, j'ai pris conscience que Tunis est une zone multirisque. Les risques sismiques y sont présents. Et à aucun moment dans ma pratique architecturale à Tunis, ni durant mes interventions pédagogiques, les risques sismiques étaient abordés, encore moins pris en considération. C'était à cet instant que j'ai pris ma décision de faire une thèse en architecture sur les risques en choisissant Tunis comme principal terrain d'étude.

### **Qu'est-ce qui vous a motivé pour vous tourner vers la recherche ? Racontez-nous votre parcours...**

À la fin de mes études en architecture, j'ai suivi le cursus de formation à la recherche en architecture à l'École Nationale d'Architecture à Tunis et j'ai accompli un master de recherche sur les processus concurrentiels dans la fabrication des projets présidentiels. Cette initiation à la recherche était différente de la formation à la pratique architecturale et « à faire projet ». La recherche permet de prendre du recul sur les phénomènes de notre société, elle nous permet aussi de questionner notre pratique architecturale. Le choix du sujet de thèse s'est imposé de lui-même par les impensés dans notre formation d'architecte, et aussi par les lacunes de la prise en charge des risques dans la po-

litique publique tunisienne. Je cherchais des réponses pour expliquer ces limites dans les connaissances et la gestion des risques ; et je me suis tournée vers recherche pour me donner quelques pistes d'explication.

### **Quels conseils pourriez-vous donner aux générations prochaines qui souhaiteraient se tourner vers la recherche ?**

Choisissez un projet de recherche d'actualité, qui vous passionne et qui a du sens pour vous. Donnez-vous les moyens économiques et humains de bien mener la recherche, en vous entourant d'une équipe scientifique bienveillante et compétente dans le domaine de votre spécialisation. Et enfin, soyez curieux et ouverts d'esprit. Cassez les approches en silos. Ce n'est pas toujours évident ! Mais il faut essayer. Il faut essayer de collaborer, d'explicitier les postulats et les définitions pour une meilleure compréhension entre collègues de diverses disciplines.

### **Que représente ce prix pour vous ? Pourquoi avoir candidaté ?**

Le prix de thèse pour la ville représente le meilleur symbole de la pertinence des échanges entre praticiens et chercheurs ; mais aussi entre divers champs disciplinaires qui s'intéressent à l'urbain. Voir mon travail de thèse sélectionné et primé par les membres du jury est une reconnaissance à la fois du thème choisi, mais aussi de l'argumentaire proposé. C'est une réelle fierté de recevoir ce prix spécial qui couronne mes années de thèse pleines de doutes et de remises en question. Enfin, je n'ai nul doute de la capacité de ce prix à mettre en valeur

ma thèse et de la proposer à discussion auprès des acteurs de la ville.

### **Et maintenant, quelles perspectives ?**

J'ai l'opportunité, depuis 2015, d'assumer la responsabilité scientifique et pédagogique du 1er semestre du DSA Architectures et risques majeurs à l'ENSA Paris Belleville. C'est un diplôme de spécialisation qui permet à des architectes venus des quatre coins du monde de se spécialiser dans les risques. Ma responsabilité est de les initier à cette problématique, et de les accompagner à s'ouvrir vers d'autres disciplines qui ne font qu'enrichir leurs pratiques architecturales et leurs expertises des risques. Dans ce cadre, j'organise des workshops dans des zones à risques avec des enjeux patrimoniaux tels que Saida au Liban, Rhodes et Santorin en Grèce et prochainement l'Aquila en Italie et Tunis. Mon ambition est de faire de ces workshops pédagogiques des occasions de recherche-action, en faisant participer des acteurs locaux (institutionnels, académiques et habitants) mais aussi des experts internationaux.

Parallèlement à cette activité pédagogique, j'ai intégré l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) en tant que chargée de projet *Build Back Better*. Ma mission consiste à participer à la mise en place et à l'animation d'une dynamique *Build Back Better* ou « (re) construire mieux », de discuter scientifiquement ce concept et de proposer un cadre de référence national. C'est un travail collectif que nous menons au sein de l'AFPCNT, avec principalement Bernard Guezo et Christian Sanchidrian. Il est à rappeler que le *Build Back Better*

constitue la quatrième priorité du cadre d'action de Sendai (2015) qui est actuellement la référence internationale des politiques de la prévention des risques de catastrophes animées par le *Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes*.

---

## L'ARCHITECTURE COMME MARQUEUR DE RISQUE, AU RISQUE DES TEMPORALITÉS URBAINES

Thèse de doctorat en architecture, soutenue à l'Université Paris Est, sous la direction de Jean-Pierre LEVY et d'Abdallah FARHI

**Mots-clefs :** risques ; architecture ; hybridation ; matérialités ; temporalités ; Tunis.

La finalité de cette thèse est de renseigner le risque par l'architecture, mais aussi l'architecture sous le prisme des risques. Comment les risques font appel à des dimensions telles que les connaissances, les compétences, l'expertise, la responsabilité et l'incertitude dans les pratiques architecturales. Du fait de la nature globale de l'objet de cette recherche, le cadre théorique est pluridisciplinaire ; il puise ses références dans l'histoire, la sociologie urbaine, la géographie, l'anthropologie, l'architecture et l'ingénierie, en faisant un détour par la sociologie de la traduction. Il éclaire les savoirs, les opérations et les instruments qui concourent à produire les espaces habités. L'objectif est alors une caractérisation de « l'architecture en mouvement » qui a la capacité de saisir la propriété instable et les dimensions volatiles du risque. L'approche théorique propose donc de construire une relation dialectique entre l'architecture et les risques. Ainsi, le cheminement problématique de ce travail de thèse se struc-

ture en trois temps. Tout d'abord, une histoire de la gestion des risques mise en perspective avec les évolutions scientifiques et la place de l'humain dans son monde. Ensuite, une caractérisation de l'architecture en tant que « processus de stabilisation d'une matérialité habitée et signifiante inscrite dans des réseaux sociotechniques ». Enfin, une analyse des situations d'incubation des risques par le biais de l'architecture considérée comme marqueur des risques.

---

### LES APPROCHES GESTIONNAIRES DES RISQUES, REFLETS DES ÉVOLUTIONS SCIENTIFIQUES

La caractérisation et la compréhension du risque s'ancrent dans le champ de l'évolution des sciences et de la connaissance, de même que ses approches gestionnaires. La technique et l'institutionnalisation (logique de gouvernance) sont considérées comme les deux leviers d'action des approches gestionnaires



Destruction d'un chai après le passage de la tornade du 16 septembre 2015 au hameau du Libreau  
© Thierry Degen Terra

des risques. Ainsi, des dynamiques sociales et des évolutions scientifiques et techniques orientent et façonnent la prise en charge des risques. L'enjeu consiste alors à documenter les rapports entre l'Homme, la Providence et la Nature.

En retraçant l'histoire de la science et la technique qui oscille entre l'adaptation de l'homme à l'environnement et l'adaptation de l'environnement aux besoins et aux représentations de l'humanité, l'histoire de la gestion du risque semble se construire. Cinq doctrines de la gestion du risque peuvent être esquissées :

- la Divination permet à l'homme d'accepter sa destinée et de trouver du sens dans les catastrophes qu'il subit ;
- la Prudence renvoie quant à elle à

l'action de l'homme éclairée par l'expérience tout en admettant un savoir approximatif et une suprématie de la Providence ;

- la Prévoyance se base pour sa part sur l'entraide, elle permet à l'homme de se projeter dans le futur, d'anticiper les incertitudes et d'en saisir les opportunités ;
- la Prévention s'appuie sur la suprématie de la science considérée comme infaillible pour émanciper l'homme de la domination divine et naturelle, maîtriser l'incertitude et annihiler le risque ;
- enfin, la Précaution et la Résilience admettent les limites de la science humaine dans la gestion des incertitudes et normalisent la place du risque dans la société.

---

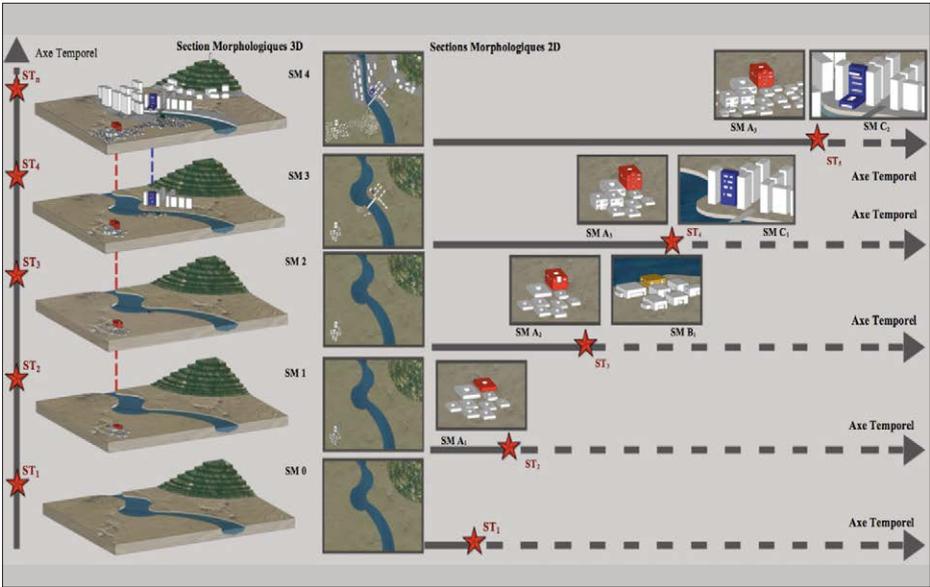
## DE LA GESTION DES CATASTROPHES À LA COMPRÉHENSION DES RISQUES

La gestion des catastrophes d'origine naturelle constitue une problématique universelle, par la répartition géographique des événements dommageables mais aussi par les effets en cascades des conséquences de ces désastres sur l'économie des territoires, tous liés entre eux dans un monde globalisé. Ce constat a induit la prise en charge de cette thématique à l'échelle internationale, l'Organisation des Nations Unies proclamant en 1989 la période 1990-1999 la Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles. Tout au long de cette Décennie et avec la rencontre féconde des réflexions des sciences sociales, la prise en compte des catastrophes naturelles a évolué, depuis l'ancrage scientifique traditionnel essentiellement centré sur l'aléa (considérant les catastrophes exogènes aux territoires et les assimilant à des menaces au développement de ces derniers) pour glisser vers une approche focalisée sur la construction sociale des catastrophes. Ainsi, la dénaturalisation de la catastrophe a permis de recentrer les réflexions sur l'humain et ses activités. Le développement des territoires est lui-même considéré comme incubateur des catastrophes qui peuvent advenir. Désormais, la catastrophe est endogène au territoire, elle n'est plus inédite, ni exceptionnelle.

À partir de ces évolutions, un changement de paradigme s'est opéré, orientant les réflexions non plus uniquement vers la gestion des crises et des catastrophes mais aussi vers la compréhension et la gestion des risques. Ce travail

de thèse s'inscrit dans le sillage de ce renouvellement de paradigme. Il est donc le produit d'un décalage conceptuel qui énonce la problématique des catastrophes non pas par le biais des risques mais à travers l'évolution des constructions des territoires et plus précisément à travers les carrières de leurs architectures. Dans quelle mesure l'architecture considérée comme une manifestation du territoire urbain joue-t-elle le rôle de marqueur de risque ? Et quelles sont les logiques d'expression du risque ?

La catastrophe permet d'identifier le risque. Ce postulat a longtemps emprisonné la thématique des risques dans l'histoire événementielle, celle marquée par l'instantanéité des événements. Cependant, cette thèse s'inscrit dans le changement de la conception de l'Histoire opérée par Fernand Braudel. Définie comme un dépassement de l'évènement, l'Histoire se structure à travers des rythmes beaucoup plus profonds, des rythmes lourds ; c'est l'Histoire de la longue durée. Dans ce cadre, l'histoire du territoire est saisie à travers l'articulation de trois temporalités. Aux soubassements et en toile de fond de la trajectoire du territoire se situe le temps structural. Il caractérise la strate géologique, celle de la production physique mais aussi humaine du territoire. En deuxième lieu, la temporalité conjoncturelle marque une transition latente du territoire, provoquée par des évolutions de natures économique, politique, sociétale et technologique. En dernier lieu, la temporalité événementielle constitue une transformation brutale, tel qu'une catastrophe naturelle ou le déclenchement d'un conflit, dont l'impact sur la trajectoire du territoire peut être majeur. Si les marques de l'évènement per-



Trajectoire morphologique d'un territoire<sup>1</sup> © Sarra Kasri

sistent sur le territoire, cette temporalité devient conjoncturelle. La trajectoire du territoire structurée selon ces trois temporalités fournit une intelligibilité à l'empilement des diverses strates morphologiques qui façonnent et produisent le territoire.

Parallèlement, si l'on se réfère aux travaux de Marcel Roncayolo, les strates de la morphologie urbaine du territoire s'analysent à travers leurs modalités de production et de transformation via des modes d'appropriation et d'usage. Dans ce cadre, les strates morphologiques du territoire urbain sont à l'image des plaques tectoniques. Une réalité enfouie peut affleurer et être la cause de crises ou de catastrophes. Ainsi, les situations à risques contemporaines peuvent relever de l'émergence de strates morpho-

logiques enfouies et oubliées qui expliquent leur production.

Dépassant l'événementialité de la catastrophe, ce travail de thèse développe une réflexion plus large sur les territoires urbains. À travers « la trajectoire morphologique du territoire urbain », une approche matricielle est proposée. Elle sert de socle à la documentation de « l'incubation du risque » et à la compréhension « des situations de risque » par le biais « des carrières des architectures ». La visée est de mettre en évidence « les processus générateurs » de risque illustrés par le prisme des temporalités urbaines et saisis par l'une des dimensions de l'urbain : l'architecture.

En effet, définie en tant que processus de stabilisation d'une matérialité habitée et signifiante inscrite dans des ré-

seaux sociotechniques, l'architecture informe et archive l'histoire du risque, elle oriente son devenir.

---

## **L'ARCHITECTURE : PROCESSUS DE STABILISATION D'UNE MATÉRIALITÉ HABITÉE ET SIGNIFIANTE INSCRITE DANS DES RÉSEAUX SOCIOTECHNIQUES**

Qui a construit ? Quoi ? Quand ? Où ? Pourquoi ? De quelle manière ? Et par quels moyens ? Cette série de questions, qui tend à renseigner l'architecture, reflète aussi l'épaisseur du substrat social qui se cristallise en elle. À la croisée du naturel, du social et du technique, traiter des dimensions de l'architecture revient donc à la placer dans un système social complexe. Dans le prolongement de Durkheim, Mauss, Halbwachs, Bourdieu et Picon, la matérialité éclaire les processus d'interactions, de coproductions et de conflits. Empreinte d'une dimension dynamique, elle tend à exprimer les processus et les évolutions qui caractérisent la présence de l'humain et ses artefacts matériels. Dépendant ainsi de la science, de la technique, du capital et de la politique, l'architecture est en perpétuel balancement entre une consolidation des identités et mémoires, une résistance face aux changements et enfin une malléabilité et une animation dues aux impulsions du social.

Ainsi, l'architecture est considérée comme faisant partie d'une chaîne à plusieurs niveaux d'interactions et de traduction. De la sorte, la narration de la trajectoire d'une architecture porte à la fois sur les profondeurs historiques de sa fabrication, de sa technique et de son usage, mais aussi sur la chaîne de traduc-

tions dont elle est l'objet tout au long de sa carrière. Celle-ci est définie comme un acte cognitif de mise en relation des différentes dimensions qui composent l'architecture, mais aussi d'une mise en évidence des négociations, consensus et controverses qui participent à sa fabrication. L'objectif étant une caractérisation de l'architecture ayant la capacité de saisir sa flexibilité. L'architecture en mouvement tel un vol d'un héron.

---

## **L'ARCHITECTURE COMME MARQUEUR DES RISQUES : ANALYSE DE L'INCUBATION DES RISQUES**

L'architecture permet de saisir le risque dans sa multi-dimensionnalité à condition de creuser les profondeurs temporelles du territoire, dans la mesure où les logiques d'expression du risque se retrouvent dans les différentes dimensions de l'architecture, à savoir sa matérialité, son habiter, ses normes et sa contextualisation. Et c'est à travers la mouvance de ses strates historiques et de certaines dimensions de l'architecture que des situations à risque peuvent émerger et d'autres peuvent se résorber.

Reconstituer la carrière d'une architecture consiste à identifier les moments de tension entre les usages et les matérialités, entre les acteurs, mais aussi entre leurs métalangages. De ce point de vue, la carrière de l'architecture peut être considérée comme des canaux d'informations, de connaissances et de sens. Ils illustrent des manières d'être et de pratiquer l'espace des usagers, mais aussi des transferts de connaissances et de savoir-faire des praticiens (artisans, gestionnaires, concepteurs). L'architecture est donc un collectif, un assem-

blage d'humains et de non-humains. La caractéristique principale de cet assemblage est sa capacité à se reconfigurer, à se faire et se défaire en fonction des conjonctures et des événements.

Au cours de la trajectoire de l'architecture, la transformation de sa matérialité peut provoquer une déformation de l'information et une perte de la mémoire du bâtiment, génératrices de situations à risque. De plus, chaque conjoncture est accompagnée d'avancées des savoirs scientifiques, de transformations socio-économiques et d'émergence de nouveaux enjeux telle la transition écologique et énergétique. Il en ressort des assemblages hybrides de l'architecture susceptibles de provoquer des situations à risque : les attachements risqués.

Par conséquent, une architecture qui documente le risque à travers sa carrière

permet d'éclairer les failles dans la transmission des informations, leurs aliénations ou leurs déperditions. Ces informations concernent à la fois les dimensions naturelles, socio-culturelles et techniques de l'architecture. Finalement, « chercher la faille » revient à mettre en évidence les processus d'incubation des risques et les racines extensives des catastrophes.

---

### **L'ARCHITECTURE COMME MARQUEUR DU RISQUE APPLIQUÉE AU CAS DE TUNIS**

Le centre historique de Tunis constitue le support empirique de la thèse. Du fait de son implantation géographique, de sa configuration géomorphologique et de son histoire, le centre ancien de Tunis est vulnérable sans pourtant avoir



Tunis © Valerie Sidorova sur Unsplash

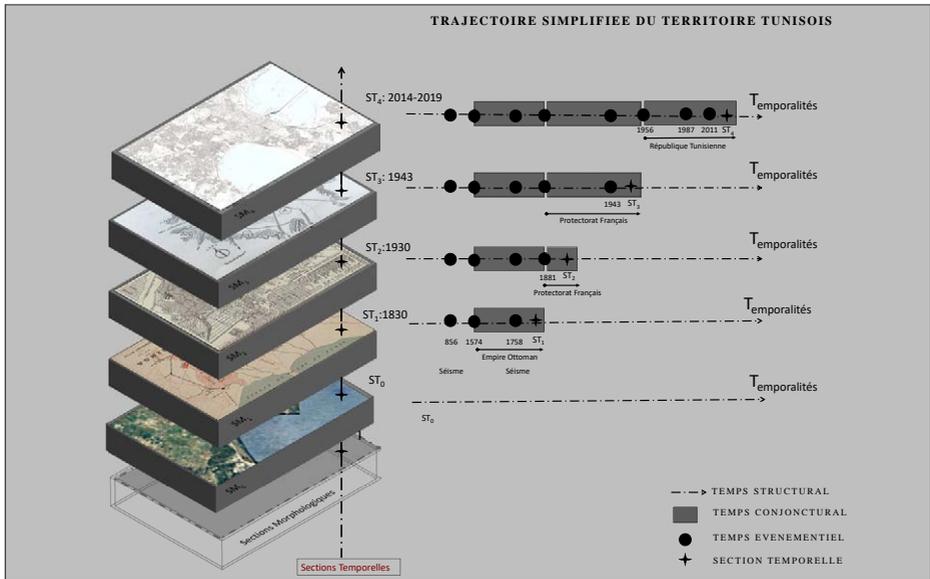
connu d'évènements catastrophiques récents. Cet état de fait produit un rapport paradoxal aux risques, révélant une situation indéterminée, non qualifiée, voire non perçue des risques.

La revue de la trajectoire du périmètre tunisois permet de saisir le dynamisme des représentations des territorialités à risque. En effet, en plongeant dans ces strates historiques, la définition du risque, et donc des vulnérabilités et des enjeux, évolue. Cette variation est influencée par le changement des acteurs de la gouvernance et de la philosophie qui soutient cette dernière. Par ailleurs, la spécificité du territoire tunisois considéré comme un corridor méditerranéen central renvoie à des questionnements autour des transferts de modèles (de gouvernance, mais aussi sociétaux et techniques). En effet, à travers la modélisation de sa trajectoire, Tunis a été sujette de circulations d'influences et de références mais aussi des retours d'expériences d'autres territoires. Ainsi, l'Empire Ottoman a influencé Tunis via l'Égypte ; le régime français a gouverné ce périmètre via son expérience en Algérie et au Maroc.

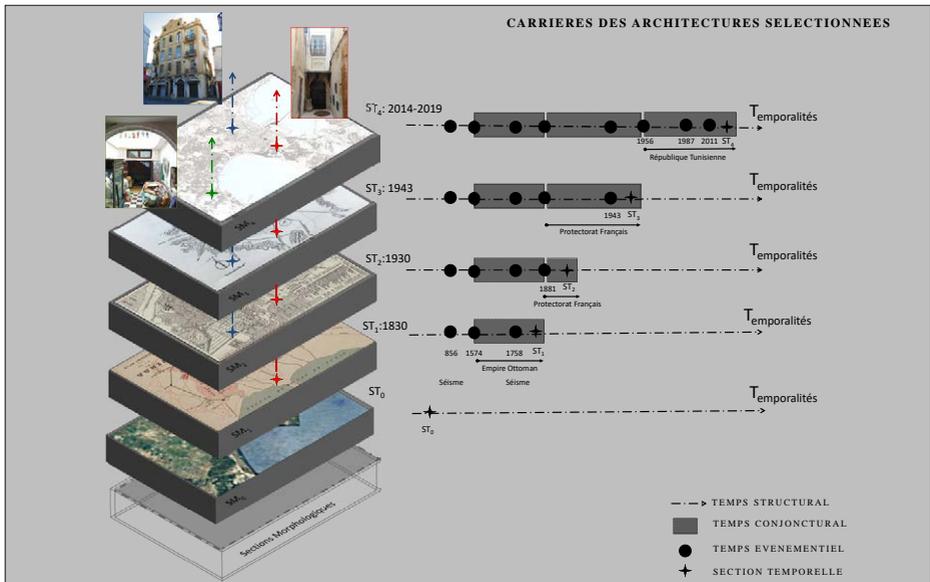
Instrumentalisées par des intérêts politiques et économiques, alimentées par des utopies sociales, attisées par des carences scientifiques et des incompréhensions socio-culturelles, les définitions des périmètres à risque ne cessent de fluctuer et de muter. L'observation dans le temps long des représentations des territoires tunisois ont ainsi permis à Sarra Kasri de mettre en évidence au moins trois glissements majeurs dans les représentations des zones à risques. Le premier concerne la Médina, qui à l'origine de sa création était considérée par

les habitants comme une zone protégée. Avec la colonisation et la construction de la ville européenne à la fin du XIXe siècle, en contre poids de l'architecture des nouveaux bâtiments, synonyme de progrès, la Médina est apparue comme un quartier archaïque et vulnérable. Le deuxième glissement concerne la ville européenne dont, dans un premier temps, la technicité des réseaux urbains et des édifices a gommé la vulnérabilité du territoire sur lequel elle s'est développée, territoire naturel marécageux. Dans les années 1950, l'intervention des architectes modernes a introduit des concepts productifs innovants en mettant en avant la vulnérabilité de la ville européenne. Enfin, le troisième glissement est actuel. Le retour vers la Médina comme centre historique à valeur patrimoniale. L'utilisation contemporaine de matériaux tel que le béton permet d'envisager une réhabilitation des bâtiments de la ville ancienne en les solidifiant et en réduisant leurs vulnérabilités.

Au-delà de l'évolution des représentations concurrentes de la Médina et de la ville européenne, l'analyse des carrières des architectures représentatives de ces territorialités, complétée par celle du quartier informel Sidi Hssine, nous permet d'interroger les processus de création et de transformation des représentations des situations à risques. En resituant l'évolution des quartiers de Tunis dans une profondeur historique, il devient possible de saisir les moments de discontinuité dans les systèmes de gouvernance et de la fabrique urbaine. La succession de conjonctures historiques, associée aux mutations démographiques, aux changements des modes d'habiter et de transferts de modèles architecturaux et urbains, permet



Trajectoire morphologique simplifiée du territoire tunisois © Sarra Kasri



Carrières des architectures sélectionnées sur le territoire tunisois © Sarra Kasri

de mettre en évidence les situations d'incompréhension, d'aliénation et de déperdition de connaissances et d'informations.

Ainsi, la restitution des hybridations observées à Tunis, celle de l'inventaire des traces sédimentées et des marques des risques sont l'aboutissement d'une démarche d'enquête qui s'est construite progressivement. À partir de bribes d'informations et de fragments de séquences morphologiques de Tunis, Sarra Kasri a tenté de retracer les carrières des architectures afin de rendre intelligibles les situations à risque actuelles. À l'instar d'un enquêteur, à partir des empreintes laissées sur les architectures tunisoises, elle a identifié les acteurs. Au final, en suivant leurs traces, elle est parvenue à dénouer les racines extensives des situations à risques. Dans ce prolongement, elle a mobilisé les traces de l'hybridation de l'architecture pour enquêter sur les risques. Cette posture d'enquête a nécessité d'effectuer des allers-retour entre l'histoire singulière du bâtiment et celle du territoire. En ce sens, resituer le territoire dans son histoire longue permet d'éclairer la succession des conjonctures (politiques, techniques, religieuses) afin d'aboutir à une meilleure compréhension des réseaux d'acteurs et de leurs pratiques architecturales et urbaines. Tout en évitant le risque d'un anachronisme dans la caractérisation des architectures, de leurs fabrications et de leurs appropriations.

Toute architecture est la résultante d'un processus d'hybridation dans la mesure où, à un moment donné de sa carrière, tout bâtiment est le résultat de stratifications de notions architecturales passées et présentes. Or, l'évolution des

notions architecturales, porteuses de modernité, est fortement associée aux innovations sociotechniques, qui font évoluer les formes architecturales, mais aussi les usages. À travers le concept d'hybridation, l'analyse du corpus empirique permet d'identifier trois niveaux de la production des risques : l'amplification des risques par l'hybridation des usages et des normes architecturales ; la création de situations de risques par l'hybridation de techniques architecturales évolutives et des attachements risqués ; la fluctuation des situations de risques à travers l'impact des réseaux qui se diffusent du territoire au bâtiment en faisant apparaître des processus de recalcitrance des risques.

---

## NOTE

<sup>1</sup> Ce schéma illustre l'évolution d'un territoire suivant le cumul de strates morphologiques (SMn) concordant à des sections temporelles (STn). Des architectures apparaissent et évoluent aux grès de l'évolution des sociétés ; et d'autres finissent par disparaître avec le temps.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**AMMAR L. (2010)**, *Tunis d'une ville à l'autre, cartographie et histoire urbaine. 1860-1935*, Tunis : Editions Nirvana.

**BOURG D., JOLY P.B., KAUFMANN A. (eds.) (2013)**, *Du risque à la menace. Penser la catastrophe*, Paris: Presses Universitaires de France.

**BRAUDEL F. (1951)**, « Leçon inaugurale au collège de France », Collège de France.

**BRUNSCHVIG R. (1947)**, *Urbanisme médiéval et droit musulman*, Paris : P. Geuthner.

**CORBOZ A. (2001)**, *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Paris : Les éditions de l'Imprimeur.

**CALLON M., LATOUR B. (2006)**, *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris : Presses de l'École des Mines de Paris.

**GILBERT C. (2013)**, « De l'affrontement des risques à la résilience. Une approche politique de la prévention », *Communication & langages*, 176, pp. 65-78.

**LEPETIT B. (1999)**, « Espace et histoire », in LEPETIT B., *Carnet de croquis. Sur la connaissance historique*, Paris : Albin Michel.

**PICON A. (2018)**, *La matérialité de l'architecture*, Marseille : Éditions Parenthèses.

**REGHEZZA-ZIT M., RUFAT S. (eds.) (2015)**, *Résilience. Société et territoires face à l'incertitude, aux risques et aux catastrophes*, Londres : Iste Editions.

**REVAULT J. (1967)**, *Palais et demeures de Tunis*, Éditions du CNRS.

**REYES PANDO L.R., LAVELL A. (2012)**, « Risque extensif et risque quotidien dans le Chaco bolivien : sources de crise et catastrophe », *Revue de Géographie Alpine*, 100 (1).

**RONCAYOLO M. (2002)**, *Lectures de villes. Formes et temps*, Marseille : Éditions Parenthèses.

**SANTELLI S. (1995)**, *Tunis : le creuset méditerranéen*, Paris : Éditions du Demi-Cercle, CNRS.

**VAN STAËVEL J-P. (2008)**, *Droit mālikite et habitat à Tunis au XI<sup>e</sup> siècle. Conflits de voisinage et normes juridiques d'après le texte du maître maçon Ibn al- Rāmī*, Le Caire : Institut français d'archéologie orientale.

**WISNER B., BLAIKIE P., CANNON T., DAVIS I. (2004)**, *At Risk : Natural Hazards, People's Vulnerability and Disasters*, New York : Routledge.

**Louis BOURGOIS**, pour sa thèse de doctorat en sciences politiques "Résorber à basbruit. Ethnographie de l'action publique lyonnaise de résorption des squats et bidonvilles de migrants roumains précaires", soutenue à l'Université Grenoble Alpes, sous la direction de Philippe WARIN.

**Anas DABAJ**, pour sa thèse de doctorat en génie urbain "Analyse des risques et aide à la décision pour l'amélioration de la résilience des réseaux techniques urbains franciliens face aux crues", soutenue à l'Université Paris Est, sous la direction de Youssef DIAB.

**Amélie DESCHAMPS**, pour sa thèse de doctorat en géographie et aménagement "Faire végétaliser l'espace public aux habitants : quelle participation pour quelle ville durable ?", soutenue à l'Université Jean Moulin Lyon 3, sous la direction de Lise BOURDEAU-LEPAGE.

**Markéta FINGEROVÁ**, pour sa thèse de doctorat en architecture "Processus et outils de co-design avec des habitants, designers et architectes pour adapter l'habitat pavillonnaire au vieillissement", soutenue à l'École Centrale de Nantes, sous la direction de Daniel SIRET.

**David FRATI**, pour sa thèse de doctorat en aménagement "Les réfractaires du désert. Étude de la relation entre échanges de dons et économie marchande chez les habitants hivernaux du désert de La Posa, Arizona", soutenue à l'Université Paris Nanterre, sous la direction de Stéphanie VERMEERSCH et d'Aurélien QUENTIN.

**Laura GUERIN**, pour sa thèse de doctorat en sociologie "L'appropriation

spatiale comme résistance habitante. Ethnographie de résidences sociales issues de foyers de travailleurs migrants", soutenue à l'Université Paris 8, sous la direction de Claire LEVYVROELANT et d'Aïssatou MBODJ-POUYE.

**Louise JAMMET**, pour sa thèse de doctorat en sociologie "Le projet de ville au XXIe siècle : modèle et utopie dans l'urbanisme mondialisé. Récits, références et mises en oeuvre dans les projets de ville ex nihilo et les projets de ville existante en transformation", soutenue à l'Université de Bordeaux, sous la direction de Guy TAPIE.

**Aurélien LABAT**, pour sa thèse de doctorat en urbanisme et aménagement "Les relations inter-territoriales au prisme du modèle centre-périphérie. Le cas des intercommunalités en Région Occitanie", soutenue à l'Université de Toulouse 2, sous la direction de Mélanie GAMBINO et de François TAULELLE.

**Antoine LEVEQUE**, pour sa thèse de doctorat en science politique "Desservir la banlieue. Métropolisation et relégation des quartiers d'habitat social dans l'agglomération lyonnaise (1959-2019)", soutenue à l'Université de Lyon, sous la direction de Renaud PAYRE et d'Anne-France TAICLET.

**Camille MICHEL**, pour sa thèse de doctorat en géographie "Les quartiers anciens de Lyon, un exemple pour étudier la dynamique des inégalités socio-économiques des territoires", soutenue à l'Université Aix-Marseille, sous la direction de Sébastien OLIVEAU.

**Marie MONDAIN**, pour sa thèse de doctorat en géographie "Les organismes

HLM à l'épreuve de la décroissance urbaine", soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Sylvie FOL et de Yoan MIOT.

**Nora NAFAA**, pour sa thèse de doctorat en géographie "Déposséder l'école pour servir la ville néolibérale aux États-Unis. Les cas d'Atlanta et de Philadelphie", soutenue à l'Université de Perpignan Via Domitia, sous la direction de David GIBAND.

**Juliette PINARD**, pour sa thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme "L'urbanisme transitoire, entre renouvellement des modalités de fabrique de la ville et évolution de ses acteurs. Une immersion ethnographique au sein de SNCF Immobilier", soutenue à l'Université Paris-Est, sous la direction d'Olivier COUTARD et d'Elsa VIVANT.

**Pierre Martial PLACIDE**, pour sa thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie "Expansion urbaine, accès à la propriété et insécurités foncières à Port-au-Prince (1986-2012). Anthropologie sociale d'une (mal) gouvernance foncière", soutenue à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, sous la direction de Philippe LAVIGNEDELVILLE.

**Neptune PRINCE**, pour sa thèse de doctorat en géographie, aménagement et urbanisme "Fabrication des bidonvilles dans les pays du Sud : jeux d'acteurs et modalités d'habiter. Le cas du quartier de Canaan (Port-au-Prince-Haïti)", soutenue à l'Université de Lyon en cotutelle avec l'Université Quisqueya à Port-au-Prince, sous la direction de Chantal BERDIER, de Laënnec HURBON et d'Anie BRAS.

**Clément REVERSE**, pour sa thèse de doctorat en sociologie "Les oubliés du pays de Cocagne. Les épreuves de l'insertion et de la transition vers l'âge adulte des jeunes ruraux sans diplôme en Nouvelle-Aquitaine", soutenue à l'Université de Bordeaux, sous la direction de Joël ZAFFRAN.

**Sina SAFADI**, pour sa thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie "Formes d'engagement, espaces publics et ethnicité dans le quartier de La Source. La citoyenneté à l'épreuve de l'habiter", soutenue à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, sous la direction d'Hélène BERTHELEU et de Catherine NEVEU.

**Anne-Claire VALLET**, pour sa thèse de doctorat en anthropologie "Les habitants invisibles des friches de la ville. Abris discrets et incertains dans les terrains vagues et les délaissés autoroutiers aux abords de Paris", soutenue à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, sous la direction de Michel AGIER et d'Alessia DE BIASE.

**Janoë VULBEAU**, pour sa thèse de doctorat en histoire "Roubaix : la construction d'une ville face aux Algériens. Politiques urbaines et racialisation (1950-1990)", soutenue à l'Université de Rennes 1, sous la direction de Thibault TELLIER.



Pour lire les résumés des thèses nominées, flashez ce QR code.

---

**ORGANISÉ PAR LE PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE (PUCA), L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME (APERAU INTERNATIONALE) ET L'INSTITUT POUR LA RECHERCHE - CAISSE DES DÉPÔTS,**

le Prix de thèse sur la ville a pour objet de récompenser les meilleures thèses de doctorat soutenues en France ou à l'étranger, rédigées en langue française, et traitant de la ville avec une réflexion sur l'action et (ou) tournée vers l'action opérationnelle.

**COMITÉ D'ORGANISATION**

---

**Lionel MARTINS**, PUCA

**Christophe PERROCHEAU**, PUCA

**Marc DUMONT**, APERAU

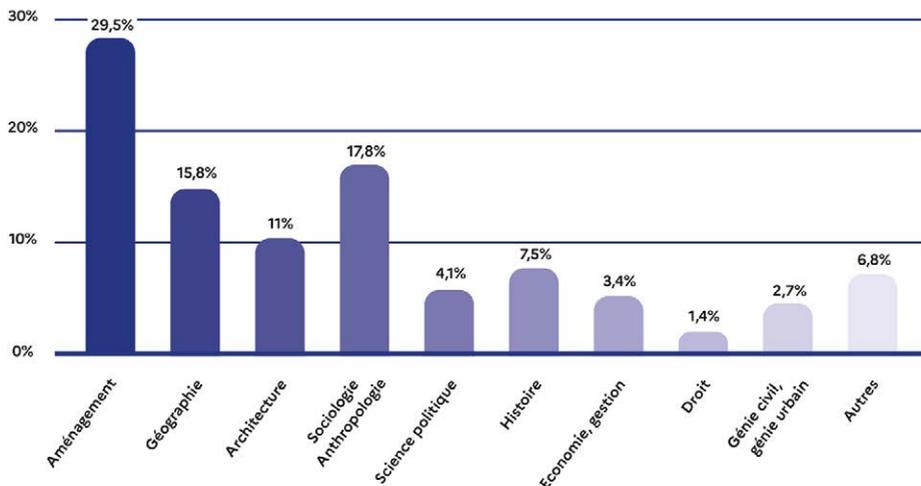
**Juliette MAULAT**, APERAU

**Laurent COUDROY DE LILLE**, APERAU

**Isabelle LAUDIER**, Institut pour la Recherche - Caisse des Dépôts

# Le prix de thèse sur la ville 2022 en chiffres

## Les disciplines candidates



## Nombre de thèses candidates

2022	146
2021	109
2020	83
2019	59
2018	58
2017	36
2016	64
2015	66
2014	66
2013	45
2012	50
2011	63
2010	38
2009	42
2008	45
2007	28
2006	45

## Origine des thèses candidates

Établissements Île-de-France	67
dont cotutelle internationale	5
Établissements Province	72
dont cotutelle internationale	2
Établissements hors France	7

## Terrains de thèses

France	80
Hors France	45
Comparaison France / hors France	21

# Jury du Prix de thèse sur la ville 2022

## Présidente

---

Claire LEVY-VROELANT, Université Paris 8

## Membres

---

Camille ALLÉ, Ville de Paris

Patrice AUBERTEL, PUCA

Brigitte BACCAÏNI, Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

Thierry BAERT, Agence d'urbanisme de Lille

Jérôme BARATIER, Agence d'urbanisme de Tours

Maurice BLANC, Université de Strasbourg

Alain BOURDIN, Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Florence BOURILLON, Université Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne

Karen BOWIE, ENSA Paris La Villette

Annabelle BOUTET, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Anthony BRIANT, Ville de Paris

Guy BURGEL, Université Paris Nanterre

Aurélien DELPIROU, Club Ville Aménagement

Rémi DORMOIS, Saint-Etienne Métropole

Jocelyne DUBOIS-MAURY, Université Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne

Gabriel DUPUY, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Philippe ESTEBE, Acadie

Annie FOURCAUT, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Georges GAY, Université Jean Monnet Saint-Etienne

Frédéric GILLI, Métropolitiques

Brigitte GUIGOU, Institut Paris Région

Cyrille HANAPPE, Actes&Cités

Louis HENRY, Institut pour la Recherche – Caisse des Dépôts

Claude LACOUR, Université de Bordeaux

Daniel LE COUEDIC, Université de Bretagne Occidentale

**Jean-Michel LEGER**, IPRAUS  
**William LE GOFF**, ANCOLS  
**Nicole LEROUSSEAU**, Université de Tours  
**Françoise LORCERIE**, Université Aix-Marseille  
**Claude MAILLÈRE**, Agence d'Urbanisme de Saint-Nazaire  
**Nicolas MAISETTI**, GIP EPAU/POPSU  
**Emmanuel MA MUNG**, Université de Poitiers  
**David MANGIN**, Université Gustave Eiffel  
**Jean-Pierre MAUGENDRE**, Suez Environnement  
**Michel MICHEAU**, Sciences Po Paris  
**Benjamin MICHELON**, Groupe Huit  
**Florian MUZARD**, Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires  
**Gilles NOVARINA**, ENSA Grenoble  
**Pascale PICHON**, Université Jean-Monnet Saint Etienne  
**Françoise POTIER**, Université Gustave Eiffel  
**Pauline PRAT**, Conseil Régional Bourgogne-Franche-comté  
**Anne QUERRIEN**, Multitudes  
**Sarah RUSSEIL**, Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires  
**Monique SELIM**, CESSMA  
**Eva SIMON**, PUCA  
**Serge THIBAUT**, Université de Tours  
**Flore TRAUTMANN**, Le sens de la ville  
**Christian VANDERMOTTEN**, Université Libre de Bruxelles  
**Bruno VAYSSIÈRE**, Université Savoie Mont Blanc  
**Magali VOLKWEIN**, Devillers & Associés  
**Catherine WIHTOL de WENDEN**, Sciences Po Paris  
**Chris YOUNÈS**, ENSA Paris La Villette

## Lauréats du Prix de thèse sur la ville (2006-2021)

Le Prix de thèse sur la ville a été créé en 2006 par l'APERAU, le Conseil Français des Urbanistes, le Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques et le Plan Urbanisme Construction Architecture.

Ce Prix aspire à être une vitrine de la jeune recherche urbaine. Mais pas n'importe quelle recherche urbaine. Une recherche urbaine si ce n'est opérationnelle, du moins tournée vers l'action, utile à l'action, avec une réflexivité sur/pour l'action. Car c'est bien là l'essence même de ce concours, qui en fait son originalité, sa singularité. C'est bien là l'esprit qui anime les débats passionnants au sein du jury, qui le guide dans ses choix, d'abord des thèses nominées, ensuite de thèses primées combinant excellence scientifique et pertinence pour l'action.

Chaque année, le jury trouve, au fil des lectures des thèses candidates, qui plus est des thèses sélectionnées, des pépites pour l'action, des nouvelles façons de saisir les transformations urbaines en cours, de nouvelles manières de concevoir la ville, de faire société en ville<sup>1</sup>. Plus d'un millier de jeunes docteur.e.s ont candidaté au Prix de thèse sur la ville depuis sa création ; 45 thèses ont été honorées : 17 ont reçu un Grand Prix et 28 un Prix Spécial. Qu'ils en soient toutes et tous remerciés !

**Lionel Martins,**  
Pour le comité d'organisation

---



Pour retrouver toutes les éditions du Prix de thèse sur la ville, flashez ce QR code.

# 2021

# 2020



Terra

Terra

## GRAND PRIX

**Julien MIGOZZI,**

pour sa thèse de doctorat en géographie "Une ville à vendre. Numérisation et financiarisation du marché du logement au Cap : stratification et ségrégation de la métropole émergente", soutenue à l'Université Grenoble Alpes, sous la direction de Myriam HOUSSAY-HOLZSCHUCH et de Renaud LE GOIX

## PRIX SPÉCIAUX

**Pierre-Antoine CHAUVIN,**

pour sa thèse de doctorat en sociologie "L'administration de l'attente. Politiques et trajectoires de relogement des familles sans domicile à Paris", soutenue à l'Université Paris Nanterre, sous la direction de Catherine BONVALET

**Camilo LEON-QUIJANO,**

pour sa thèse de doctorat en sociologie "Fabriquer la communauté imagée. Une ethnographie visuelle à Sarcelles", soutenue à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, sous la direction d'Anne MONJARET et de Juliette RENNES

## GRAND PRIX

**Julien DARIO,**

pour sa thèse de doctorat en géographie "Géographie d'une ville fragmentée. Morphogenèse, gouvernance des voies et impacts de la fermeture résidentielle à Marseille", thèse soutenue à l'Université Aix-Marseille, sous la direction d'Elizabeth DORIER et de Sébastien BRIDIER

## PRIX SPÉCIAUX

**Louis BALDASSERONI,**

pour sa thèse de doctorat en histoire "Du macadam au patrimoine : modernisation de la voirie et conflits d'usage. L'exemple de Lyon, fin XIXe-fin XXe siècle", thèse soutenue à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, sous la direction de Loïc VADELORGE

**Vincent Le ROUZIC,**

pour sa thèse de doctorat en urbanisme "Essais sur la post-propriété. Les organismes de foncier solidaire face au défi du logement abordable", thèse soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Natacha AVELINE-DUBACH

# 2019

# 2018



Eric Bernath

A'Urba

## GRAND PRIX

### Gaspard LION,

pour sa thèse de doctorat en sociologie "Habiter en camping. Trajectoires de membres des classes populaires dans le logement non ordinaire", thèse soutenue à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, sous la direction d'Isabelle Bac-kouche et d'Olivier SCHWARTZ

## PRIX SPÉCIAUX

### Annarita LAPENNA,

pour sa thèse de doctorat en architecture "Le dispositif intermilieux : mode de culture du projet urbain ouvert. Enquête sur des espaces végétalisés à Milan (1953-2016)", thèse soutenue à l'Université Paris 8 et au Politecnico di Milano, sous la direction de Chris Younès et d'Alessandro BALDUCCI

### Pierre MAURER,

pour sa thèse de doctorat en histoire de l'architecture "Architectures et aménagement urbain à Metz (1947-1970). Action municipale : la modernisation d'une ville", thèse soutenue à l'Université de Lorraine, sous la direction d'Hélène VACHER et d'Anne-Marie CHÂTELET

## GRAND PRIX

### Matthieu GIMAT,

pour sa thèse de doctorat en géographie "Produire le logement social. Hausse de la construction, changements institutionnels et mutations de l'intervention publique en faveur des HLM (2004-2014)", thèse soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Sylvie FOL

## PRIX SPÉCIAUX

### Zhipeng LI,

pour sa thèse de doctorat en géographie "La diaspora Wenzhou en France et ses relations avec la Chine", thèse soutenue à l'Université de Poitiers, sous la direction d'Emmanuel MA MUNG

### Julie VASLIN,

pour sa thèse de doctorat en science politique "Esthétique propre. La mise en administration des graffitis à Paris de 1977 à 2017", thèse soutenue à l'Université de Lyon 2, sous la direction de Gilles POLLET

# 2017

# 2016

Romain Gibert



Unsplash



## GRAND PRIX

**Perrine POUPIN,**

pour sa thèse de doctorat en sociologie "Action de rue et expérience politique à Moscou. Une enquête filmique", thèse soutenue à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, sous la direction de Daniel CEFAL et d'Yves COHEN

## PRIX SPÉCIAUX

**Paul CITRON,**

pour sa thèse de doctorat en géographie "Les promoteurs immobiliers dans les projets urbains. Enjeux, mécanismes et conséquences d'une production urbaine intégrée en zone dense", thèse soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Sylvie FOL

**Antoine COURMONT,**

pour sa thèse de doctorat en science politique "Politique des données urbaines. Ce que l'open data fait au gouvernement urbain", thèse soutenue à Sciences Po, sous la direction de Dominique BOULLIER

## GRAND PRIX

**Sophie BUHNIK,**

pour sa thèse de doctorat en géographie "Métropole de l'endroit et métropole de l'envers, décroissance urbaine, vieillissement et mobilité dans les périphéries de l'aire métropolitaine d'Osaka, Japon", thèse soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Natacha AVELINE et de Sylvie FOL

## PRIX SPÉCIAUX

**Thomas AGUILERA,**

pour sa thèse de doctorat en science politique "Gouverner les illégalismes urbains, les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et Madrid", thèse soutenue à l'Institut d'Études Politiques de Paris, sous la direction de Patrick LE GALÈS

**Claire LAGESSE,**

pour sa thèse de doctorat en physique "Lire les Lignes de la Ville. Méthodologie de caractérisation des graphes spatiaux", thèse soutenue à l'Université Paris Diderot, sous la direction de Stéphane Douady et de Patricia BORDIN

# 2015

# 2014



Terra

Terra

## GRAND PRIX

**Marie GIBERT,**

pour sa thèse de doctorat en géographie "Les ruelles de Hô Chi Minh Ville, Vietnam. Trame viaire et recomposition des espaces publics", thèse soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Thierry SANJUAN

## PRIX SPÉCIAL

**Kristel MAZY,**

pour sa thèse de doctorat en aménagement et urbanisme "Villes et ports fluviaux: le projet comme dispositifs de reconnexion ? Regards croisés sur Bruxelles et Lille", thèse soutenue à l'Université Libre de Bruxelles et à l'Université Lille 1, sous la direction de Jean-Luc QUOISTIAUX, de Philippe MENERAULT et d'Yves RAMMER

## GRAND PRIX

**Ophélie ROBINEAU,**

pour sa thèse en géographie et aménagement de l'espace "Vivre de l'agriculture africaine. Une géographie des arrangements entre acteurs à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso", thèse soutenue à l'Université Paul Valéry Montpellier, sous la direction de Lucette LAURENS

## PRIX SPÉCIAL

**Marion BONHOMME,**

pour sa thèse en génie civil "Contribution à la génération de données multiscalaires et évolutives pour une approche pluridisciplinaire de l'énergie urbaine", thèse soutenue à l'INSA Toulouse, sous la direction de Luc ADOLPHE

# 2013

# 2012



Unsplash

Unsplash

## GRAND PRIX

**Rodrigo Andres CATTANEO PINEDA,** pour sa thèse en géographie "La fabrique de la ville : promoteurs immobiliers et financiarisation de la filière du logement à Santiago du Chili", thèse soutenue à l'Université Paris 8, sous la direction de Marie-France PRÉVÔT-SCHAPIRA

## PRIX SPÉCIAL

**Fanny GERBEAUD,** pour sa thèse en sociologie "L'habitat spontané: une architecture adaptée pour le développement des métropoles. Le cas de Bangkok (Thaïlande)", thèse soutenue à l'Université Bordeaux 2, sous la direction de Guy TAPIE

## GRAND PRIX

**Max ROUSSEAU,** pour sa thèse en science politique "Vendre la ville (post)industrielle. Capitalisme, pouvoir et politiques d'image à Roubaix et Sheffield, (1945-2010)", thèse soutenue à l'Université de Lyon, sous la direction de Joseph FONTAINE et de Gilles PINSON

## PRIX SPÉCIAL

**Benjamin MICHELON,** pour sa thèse en sciences de la ville "Planification urbaine et usages des quartiers précaires en Afrique, études de cas à Douala et Kigali", thèse soutenue à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, sous la direction de Jean-Claude Biolay

# 2011

# 2010



Unsplash

Unsplash

## GRAND PRIX

**Athina VITOPOULOU,**

pour sa thèse en histoire "Mutations foncières et urbaines pour la production des espaces et équipements publics dans la ville grecque moderne. Les propriétés de l'armée et de l'université et la formation de l'espace public de Thessalonique de 1912 jusqu'à nos jours", thèse soutenue à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, sous la direction de Yannis TSIOMIS

## PRIX SPÉCIAUX

**Fanny LOPEZ,**

pour sa thèse en histoire de l'architecture "Déterritorialisation énergétique 1970-1980 : de la maison autonome à la cité auto-énergétique, le rêve d'une déconnexion", thèse soutenue à l'Université Paris 1, sous la direction de Dominique ROUILLARD

**Élise ROCHE,**

pour sa thèse en géographie "Territoires institutionnels et vécus de la participation en Europe. La démocratie en questions à travers trois expériences (Berlin, Reggio Emilia et Saint-Denis)", thèse soutenue à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, sous la direction de Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER

## GRAND PRIX

**Amélie LE RENARD,**

pour sa thèse en science politique "Styles de vie citadins, réinvention des féminités. Une sociologie politique d'accès aux espaces publics des jeunes Saoudiennes à Ryad", thèse soutenue à l'Institut d'Études Politiques de Paris, sous la direction de Ghassan SALAME

## PRIX SPÉCIAL

**Sandrine GUEYMARD,**

pour sa thèse en urbanisme et aménagement "Inégalités environnementales en Ile de France : répartition socio-spatiale des ressources, des handicaps et satisfaction environnementale des habitants", thèse soutenue à l'Université Paris-Est, Créteil-Val de Marne, sous la direction de Jean-Pierre ORFEUIL et Guillaume FABUREL

# 2009

# 2008



Unsplash

Unsplash

## GRAND PRIX

**Stéphanie VINCENT-GESLIN,**  
pour sa thèse en sociologie "Les 'alternativités': analyse sociologique d'usages de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Des pratiques en émergence ?", thèse soutenue à l'Université Paris 5, sous la direction de Dominique DESJEUX

## PRIX SPÉCIAL

**Marcel MORITZ,**  
pour sa thèse en droit public "Les communes et la publicité commerciale extérieure. Pour une valorisation environnementale et économique de l'espace public", thèse soutenue à l'Université Aix-Marseille, sous la direction de Jean FRAYSSINET

## GRAND PRIX

**Bénédicte GROSJEAN,**  
pour sa thèse en sciences appliquées et architecture "La ville diffuse' à l'épreuve de l'Histoire. Urbanisme et urbanisation dans le Brabant belge", thèse soutenue à l'Université catholique de Louvain et à l'Université Paris 8, sous la direction de Christian GILOT et de Yannis TSIOMIS

## PRIX SPÉCIAL

**Laurent SABY,**  
pour sa thèse en génie civil "Vers une amélioration de l'accessibilité urbaine pour les sourds et les malentendants : quelles situations de handicap résoudre et sur quelles spécificités s'appuyer", thèse soutenue à l'INSA Lyon, sous la direction de Gérard GUARRACINO et d'Eric PREMAT

# 2007

# 2006

Unsplash



Terra



## GRAND PRIX

**William LE GOFF,**

pour sa thèse en géographie "Divisions sociales et questions du logement en Grande Bretagne, entre technicisation et privatisation, les cas de Leicester et Bradford", thèse soutenue à l'Université Paris 1, sous la direction de Pétros PET-SIMERIS

## PRIX SPÉCIAUX

**David CAUBEL,**

pour sa thèse en sciences économiques "Politiques de transport et accès à la ville pour tous, une méthode d'évaluation appliquée à l'agglomération lyonnaise", thèse soutenue à l'Université Lyon 2, sous la direction de Dominique MIGNOT

**Elisabeth ESSAÏAN,**

pour sa thèse en architecture "Le plan général de reconstruction de Moscou de 1935. La ville, l'architecte et le politique. Héritages culturels et pragmatisme économique", thèse soutenue à l'Université Paris 8, sous la direction de Jean-Louis COHEN

## GRAND PRIX

**Agnès BERLAND-BERTHON,**

pour sa thèse en aménagement et urbanisme "La démolition des ensembles de logements sociaux. L'urbanisme, entre scènes et coulisses", thèse soutenue à l'Université Bordeaux 3, sous la direction de Jean DUMAS

## PRIX SPÉCIAUX

**Claude NAPOLÉONE,**

pour sa thèse en sciences économiques "Prix fonciers et immobiliers et localisation des ménages au sein d'une agglomération urbaine", thèse soutenue à l'Université catholique de Louvain, sous la direction d'Hubert JAYET

**Fabrizio MACCAGLIA**

pour sa thèse en géographie "Gouverner la ville : Approche géographique de l'action publique à Palerme", thèse soutenue à l'Université Paris 10, sous la direction de Colette VALLAT



© Logan Isbell sur Unsplash



**Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA)** est un Plan interministériel de recherche et d'expérimentation placé sous la tutelle des ministères de la Cohésion des territoires, de la Transition écologique et solidaire, de la Culture, et de la Recherche. Le PUCA développe des programmes de recherche incitative, de recherche-action et d'expérimentation. Il apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

[www.urbanisme-puca.gouv.fr](http://www.urbanisme-puca.gouv.fr)



**L'Aperau Internationale, l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme**, regroupe des institutions d'enseignement supérieur du monde francophone qui s'engagent à appliquer les principes d'une charte de qualité dans les formations et diplômes en aménagement et urbanisme qu'elles délivrent. L'Aperau Internationale promeut également la recherche scientifique dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme, sous toutes ses formes.

[www.aperau.org](http://www.aperau.org)



**L'Institut pour la Recherche** est un programme de la Caisse des Dépôts, au sein du Département de la Stratégie, qui a pour objet le soutien à des travaux de recherche dans les champs d'intervention stratégiques du groupe Caisse des Dépôts.

[www.caissedesdepots/fr/institut-pour-la-recherche](http://www.caissedesdepots/fr/institut-pour-la-recherche)





**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

